



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

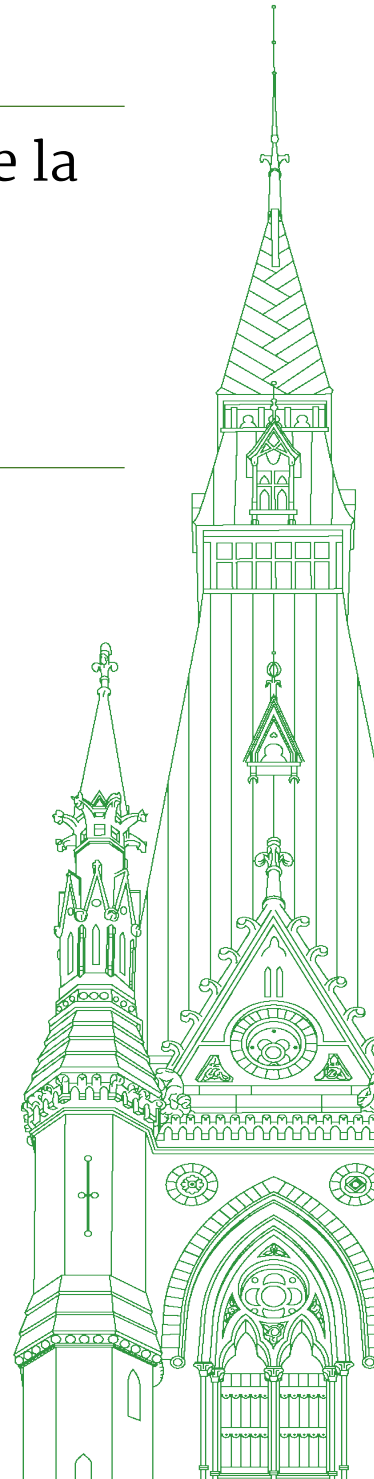
Comité permanent de la science et de la recherche

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 028

Le jeudi 12 mars 2026

Présidente : Salma Zahid



Comité permanent de la science et de la recherche

Le jeudi 12 mars 2026

• (1105)

[Traduction]

La présidente (Salma Zahid (Scarborough—Centre—Don Valley-Est, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 28^e réunion du Comité permanent de la science et de la recherche. Cette réunion vise à étudier la gouvernance et la reddition de comptes des politiques et des institutions scientifiques fédérales.

Avant de commencer, j'aimerais que nous adoptions des budgets d'études. Le greffier vous a envoyé quatre ébauches de budgets supplémentaires le lundi 2 mars. Il vous a aussi envoyé une ébauche de budget au montant de 38 800 \$ pour notre prochaine étude sur les incidences de l'entente conjointe préliminaire Canada-Chine sur le secteur des véhicules électriques au Canada.

Est-ce que les budgets conviennent à tous? L'un des quatre autres budgets est une demande de budget supplémentaire de 1 000 \$ de plus pour l'étude sur la résistance antimicrobienne. Le deuxième budget demande 1 000 \$ de plus pour l'étude sur l'intelligence artificielle. Le troisième porte sur l'étude de l'incidence des critères d'attribution du financement fédéral en matière d'excellence en recherche au Canada. Le montant supplémentaire demandé est 2 500 \$. Le budget suivant concerne l'étude des incidences de l'entente conjointe préliminaire Canada-Chine sur le secteur des véhicules électriques au Canada et il s'élève à 38 800 \$. Le dernier budget concerne l'étude sur l'investissement privé en recherche et développement au Canada, et le montant supplémentaire demandé est 1 000 \$.

Tout le monde est d'accord?

Des députés: D'accord.

La présidente: Les budgets sont adoptés.

J'aimerais faire quelques commentaires dans l'intérêt des témoins et des membres. Veuillez attendre que je vous nomme avant de parler. Aux participants par vidéoconférence, cliquez sur l'icône de microphone pour activer votre micro, et veuillez le mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Aux participants sur Zoom, au bas de l'écran, vous pouvez sélectionner le canal approprié pour l'interprétation: parquet, anglais ou français. Tous les commentaires doivent s'adresser à la présidence.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux témoins de ce groupe, mais je pense que M. Blanchette-Joncas voudrait nous dire quelque chose avant de procéder.

Merci.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski—La Matapédia, BQ): Madame la présidente, je demande le consentement unanime de mes collègues pour déposer une motion.

Lorsque le Comité a adopté l'ordre de production de documents le 1^{er} octobre et l'a modifié le 20 octobre, l'objectif était clair: permettre une analyse rigoureuse du fonctionnement de notre système de financement de la recherche. L'intention n'a jamais été de remettre en cause les organismes subventionnaires ni le travail essentiel qu'ils accomplissent pour soutenir la recherche. La démarche visait plutôt à permettre aux chercheurs, dans un cadre approprié et sécurisé, d'avoir accès aux microdonnées nécessaires pour analyser les déterminants du succès en recherche et mieux comprendre le fonctionnement réel du système de financement scientifique. Cette démarche répondait d'ailleurs aux préoccupations exprimées par plusieurs chercheurs qui souhaitaient pouvoir analyser plus rigoureusement la distribution du financement scientifique et les facteurs qui influencent l'attribution des fonds publics de recherche.

Dans toute société fondée sur la connaissance, les institutions qui soutiennent la science doivent pouvoir être étudiées, analysées et comprises. La science elle-même progresse grâce à la rigueur, à l'examen critique et à la transparence. Plusieurs chercheurs ont d'ailleurs souligné que l'analyse du financement scientifique nécessite l'accès à l'ensemble des demandes, incluant les projets financés et non financés, afin d'éviter les partis pris et de mieux comprendre la distribution des financements. Les organismes subventionnaires ont également rappelé les contraintes importantes auxquelles ils doivent se conformer, notamment en matière de protection des renseignements personnels, de confidentialité, d'évaluations par les pairs et de sécurité des données. À cela s'ajoutent les contraintes considérables soulevées par le Bureau de la traduction concernant le volume exceptionnel de documents concernés.

Dans ce contexte, la motion que je dépose aujourd'hui vise à tenir compte de ces contraintes administratives réelles. Cela dit, la question qui a motivé cette démarche demeure importante. Comprendre comment les fonds publics de recherche sont distribués et permettre leur analyse demeurent essentiels pour assurer la transparence de notre système scientifique et la confiance envers celui-ci. C'est d'ailleurs dans cet esprit que le Comité entreprend maintenant une réflexion plus large sur la gouvernance et la reddition de compte des institutions scientifiques fédérales. Un système solide repose non seulement sur la qualité de la recherche qu'il soutient, mais aussi sur la transparence des institutions et sur leur capacité à être comprises, analysées et continuellement améliorées.

Madame la présidente, je vous lis le texte de la motion:

Considérant les enjeux liés à la traduction tels que transmis par le Bureau de la traduction, que le Comité retire l'ordre de production de document adopté le 1^{er} octobre 2025 et modifié le 20 octobre 2025 et envoyé au Conseil de recherches en sciences humaines, au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et aux Instituts de recherche en santé du Canada, dans le cadre de l'étude portant sur l'impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada.

• (1110)

[Traduction]

La présidente: M. Blanchette-Joncas a déposé une motion. Le greffier vous l'a tous envoyé par courriel. J'espère que tout le monde l'a lue.

(La motion est adoptée.)

La présidente: Merci, monsieur Blanchette-Joncas.

Nous allons maintenant entendre les témoins de ce premier groupe. Je suis désolée de ce contretemps.

Nous accueillons Paul Hébert, président, et Jeff Moore, vice-président, Portefeuille des services généraux et de la transformation des Instituts de recherche en santé du Canada; Alejandro Adem, président, et Marcel Turcot, vice-président, Direction des affaires stratégiques, organisationnelles et publiques du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie; ainsi que Sylvie Lamoureux, chef des opérations et vice-présidente, Recherche, et Valérie Laflamme, vice-présidente associée, Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements du Conseil de recherches en sciences humaines.

Tous les témoins auront cinq minutes pour présenter leur déclaration liminaire, puis nous passerons aux séries de questions.

Nous commencerons par M. Paul Hébert.

Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

Dr. Paul Hébert (président, Instituts de recherche en santé du Canada): Madame la présidente et membres du Comité, je vous remercie beaucoup de l'invitation.

Je suis heureux d'être parmi vous aujourd'hui pour discuter des notions de gouvernance et de responsabilisation au sein des institutions et des politiques scientifiques fédérales.

Comme président des Instituts de recherche en santé du Canada, ou IRSC, je suis à la tête d'un organisme dont le travail est essentiel pour améliorer la santé et la prospérité de la population canadienne.

Mon équipe et moi reconnaissons l'énorme responsabilité qui nous est confiée en tant qu'administrateurs des investissements publics dans la recherche en santé et dans la recherche en sciences de la vie. Pour assumer cette responsabilité, nous nous sommes armés d'une boussole: la Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada, sanctionnée en 2000, qui existe depuis 25 ans et qui demeure un texte législatif fort puissant.

La mission des IRSC est simple: créer, appliquer et mobiliser des connaissances qui visent à améliorer la santé et le bien-être de l'humanité, ainsi que la prospérité des Canadiens. Elle consacre les principes d'excellence, de transparence et de responsabilisation qui nous guident encore aujourd'hui. Pour nous, cela signifie mettre à profit tout le potentiel des communautés scientifiques de calibre mondial du Canada grâce à l'engagement et à la collaboration, tout

en assurant l'harmonisation avec nos investissements et nos programmes.

[Traduction]

À ce moment de l'histoire humaine, nous sommes au cœur d'une révolution biologique, grâce à l'intelligence artificielle, aux avancées en biotechnologie et aux données. Ces atouts, combinés, accélèrent notre compréhension de la vie, du traitement des maladies et des soins pour les patients. Il ne fait aucun doute que cette convergence a déjà des effets profonds sur la manière dont nous menons nos travaux scientifiques et dont nous soignons nos patients. Il s'agit là d'une occasion inouïe pour le Canada.

Au cours de la dernière année, les IRSC ont procédé à une profonde restructuration pour renforcer leur capacité à s'acquitter de leur mission scientifique et accroître leurs retombées sur la société canadienne. Notre succès se mesure non pas par le nombre de publications ou de distinctions, mais par le fait que les Canadiens vivent plus longtemps et en meilleure santé, et que chaque personne puisse compter sur les bons soins au bon moment. Nous mesurons également notre réussite au nombre de nouveaux médicaments et traitements que nous découvrons et que nous offrons au monde.

Pour tenir cette promesse, il faut une collaboration entre les trois organismes subventionnaires, la FCI, nos ministères et organismes fédéraux, ainsi qu'avec les provinces et territoires, en raison de la nature de notre système fédéré. Grâce à tous ces efforts, je l'espère, nous deviendrons un pays plus productif et plus novateur, où les gens vivent en meilleure santé. C'est pourquoi nous devons renforcer la recherche clinique, tirer parti de l'abondance des données à notre disposition et explorer des avenues pour transposer les découvertes en solutions concrètes ici, chez nous.

Les IRSC, en tant que bailleurs de fonds du gouvernement du Canada, jouent un rôle de premier plan pour réunir des partenaires, faire le pont entre différentes disciplines et, ainsi, orienter cette vision commune. La collaboration est au cœur de notre travail collectif, et notre responsabilité envers la population canadienne, notre boussole. Ces valeurs s'appliquent tout autant aux partenariats avec nos homologues au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie — dont vous entendrez les représentants sous peu —, au Conseil de recherches en sciences humaines ainsi qu'à la FCI. Par l'intermédiaire du Comité de coordination de la recherche au Canada, que je préside depuis un an, nous avons fait d'importants progrès pour harmoniser les politiques et les programmes des trois organismes. C'était avant moi, mais depuis que j'ai cette responsabilité, nous avons renforcé les aspects de la prestation de nos missions. Nous avons véritablement focalisé là-dessus au cours de la dernière année grâce à nos efforts de collaboration, notamment l'intelligence artificielle en santé et en sciences de la vie. Nous explorons activement les missions de M. Adem et de nos collègues en lien avec la défense. Ce ne sont que deux exemples.

Bien entendu, l'ensemble de notre travail repose sur un système indépendant d'évaluation par les pairs. Au Canada, la science se traduit par la créativité, l'audace, la rigueur, la curiosité et l'humilité intellectuelles. C'est donc grâce à un processus d'évaluation par les pairs juste et efficace que nous parvenons tant à financer des travaux scientifiques remarquables qu'à atteindre l'excellence.

• (1115)

Un autre héritage de la Loi sur les IRSC est notre modèle de gouvernance équilibré et rigoureux. Le conseil d'administration des IRSC, les 13 instituts des IRSC et les conseils consultatifs des instituts adoptent un cadre interne solide englobant contrôles, audits et mesure du rendement pour favoriser la prise de décisions éclairées. Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que les IRSC relèvent du Parlement par l'entremise de la ministre de la Santé tous les ans.

Le statut d'organisme distinct des IRSC nous permet de préserver l'indépendance scientifique tout en nous acquittant de notre responsabilité devant la population canadienne. Je dirais aussi que nous contribuons ainsi aux missions principales du gouvernement actuel. Comme nous le savons également, la collaboration concrète a une incidence sur notre fondement commun que constituent les preuves scientifiques. Les données de grande qualité, comme l'a mentionné l'un des vice-présidents ici aujourd'hui...

La présidente: Désolée de vous interrompre. Pourriez-vous terminer rapidement, s'il vous plaît?

Dr. Paul Hébert: D'accord.

Les données de haute qualité renforcent la surveillance et la confiance du public à l'égard des établissements à vocation scientifique. C'est pour cette raison que les IRSC publient sur le Web, notamment sur le Portail du gouvernement ouvert, des renseignements détaillés sur le financement ainsi que des données, par exemple sur l'évaluation des programmes et la composition des comités d'évaluation par les pairs. Les IRSC appuient par ailleurs les demandes de données externes relatives à la « recherche sur la recherche ». En fait, nous en avons examiné 500 ces dernières années.

[Français]

L'organisme, voué à l'apprentissage, est donc fier de constater que son approche de mise en commun des données améliore directement ses programmes de financement. Les IRSC peuvent ainsi contribuer à des analyses indépendantes de haute qualité, tout en respectant leurs obligations prescrites par la Loi sur la protection des renseignements personnels.

En conclusion, le Canada a aujourd'hui l'occasion de figurer parmi les chefs de file internationaux en matière de sciences de la vie. Les Canadiens comptent sur nous. Aux IRSC, nous sommes prêts à remplir nos engagements en nous appuyant fermement sur les principes de transparence, de responsabilisation et de prise de décisions fondées sur des données probantes.

Comme partenaires et leaders dignes de confiance, les IRSC...

[Traduction]

La présidente: Je suis désolée de vous avoir interrompu. Merci.

Nous passons maintenant à M. Adem, qui représente le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. Il se joint à nous par vidéoconférence.

Allez-y, monsieur Adem, s'il vous plaît. Vous avez cinq minutes pour présenter votre déclaration liminaire.

Dr. Alejandro Adem (président, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie): Bonjour, madame la présidente et tous les membres du Comité.

À titre de président du CRSNG, je suis ravi de vous parler des pratiques de gouvernance, de responsabilisation et de gestion des données du CRSNG. Marcel Turcot, vice-président de la Direction

des affaires stratégiques, organisationnelles et publiques du CRSNG se joint à moi.

[Français]

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, ou CRSNG, investit chaque année plus de 1,4 milliard de dollars en appui à la recherche en sciences naturelles et en génie dans plus de 170 établissements du pays. Ces investissements soutiennent la recherche reconnue à l'échelle internationale et axée sur la découverte dans un vaste éventail de domaines. Depuis 2015, trois scientifiques établis au Canada et soutenus par le CRSNG ont reçu le prix Nobel de physique.

Nous rendons aussi possibles de précieuses formations en recherche pour plus de 32 000 personnes étudiantes et stagiaires chaque année; au moins 84 % des titulaires de bourses doctorales et postdoctorales du CRSNG décrochent un poste en recherche ou au sein d'une organisation de recherche-développement.

Nous ouvrons aussi la voie à des partenariats entre l'industrie et les universités et collèges, en propulsant des ententes avec plus de 2 800 partenaires à l'extérieur du milieu universitaire.

• (1120)

[Traduction]

Les investissements du CRSNG en recherche ont une incidence à l'échelle locale, nationale et mondiale et ils stimulent la recherche dans des domaines prioritaires qui s'arriment à des objectifs économiques. Notre bilan au cours des 10 dernières années comprend plus de 1,1 milliard de dollars en appui à la recherche sur l'intelligence artificielle; plus de 650 millions de dollars en appui à la recherche nordique; et plus de 500 millions de dollars en appui à la recherche quantique.

Les retombées de ces dollars investis en recherche sont réelles. Les investissements du CRSNG en IA ont appuyé les premiers travaux de pionniers du domaine comme Geoffrey Hinton, qui s'est vu remettre un prix Nobel en 2024, et Yoshua Bengio qui a partagé l'illustre prix Turing avec le professeur Hinton et Yann LeCun en 2018.

[Français]

Le CRSNG a aussi financé les travaux de Gilles Brassard, dont les contributions sont reconnues comme étant fondatrices pour les technologies quantiques transformatrices.

Le CRSNG et les autres organismes subventionnaires fédéraux travaillent en synergie, afin de permettre à l'écosystème de recherche canadien de préserver ses retombées et de les amplifier.

Par son leadership au sein d'organisations scientifiques internationales, le CRSNG contribue aussi à façonner les normes à l'échelle mondiale. Son modèle de gouvernance de calibre mondial provient de la Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, qui accorde des fonctions de consultation et de supervision à son conseil, formé du président du CRSNG et de jusqu'à 18 membres représentant le milieu universitaire, le secteur privé et le secteur des organismes à but non lucratif.

Le Conseil reçoit aussi l'assistance de trois comités permanents pour aborder des politiques et des programmes précis.

[Traduction]

À titre d'organisme fédéral, nous sommes soumis à la surveillance parlementaire par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie et à des lois comme la Loi sur la gestion des finances publiques. Nos programmes et nos activités respectent aussi les politiques et directives de surveillance du Conseil du Trésor, consolidées par notre Comité de l'audit externe et notre fonction d'audit interne.

Enfin, les fonds que nous remettons font l'objet d'un processus concurrentiel d'évaluation par les pairs mené par des spécialistes bénévoles indépendants rigoureusement sélectionnés.

[Français]

Cette rigueur liée à la responsabilité s'étend également à nos pratiques de gestion des données et à nos projets de modernisation. À titre d'institution fédérale, le CRSNG détient des responsabilités éthiques et des obligations légales quant aux informations protégées par la loi. Il adhère aussi complètement aux principes du gouvernement en matière de transparence, d'accessibilité des données et de science ouverte.

[Traduction]

C'est pourquoi le CRSNG divulgue chaque année de manière proactive une grande quantité de données sur le financement, données auxquelles toute la population canadienne peut accéder. Parmi ces données se trouvent les rapports sur les résultats ministériels, les noms des spécialistes qui composent les comités d'évaluation et près de deux millions de points de données désagrégés sur les subventions, les bourses et les prix publiés chaque année.

Ces données comprennent aussi des pages de résultats et des tableaux de bord qui rassemblent des données agrégées et des analyses des taux de succès des principaux programmes ventilés selon des variables comme la taille de l'établissement, la langue dans laquelle la demande a été soumise, le stade de la carrière, le statut et l'identité. Même l'OCDE a souligné que le Canada se démarquait par l'accessibilité et la traçabilité de ses données sur le financement de la recherche.

Notre solution de gestion des subventions des trois organismes améliorera l'harmonisation des données entre les organismes et mettra à disposition du public encore plus de données grâce à la consolidation de différents systèmes. Ce système sera progressivement mis en œuvre. Son adoption complète est prévue pour 2028.

[Français]

Merci de m'avoir donné la parole. Je reste à votre disposition pour toute question ou demande de clarification.

[Traduction]

La présidente: Merci, monsieur Adem.

Nous passons à Mme Sylvie Lamoureux, chef des opérations et vice-présidente, Recherche du Conseil de recherches en sciences humaines.

Allez-y, s'il vous plaît. Vous avez cinq minutes pour présenter votre déclaration liminaire.

[Français]

Dre. Sylvie Lamoureux (chefe des opérations et vice-présidente, Recherche, Conseil de recherches en sciences humaines): Madame la présidente et chers membres du Comité, merci de

m'avoir invitée à prendre la parole au nom du Conseil de recherches en sciences humaines, ou CRSH.

Je suis heureuse d'être accompagnée de ma collègue Valérie Laflamme, qui est vice-présidente associée du Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements, ou SPIIE.

Nous accueillons favorablement l'étude du Comité sur la gouvernance, la reddition de comptes et la transparence. Ce sont là des éléments essentiels d'une saine fonction publique et de toute bonne recherche. Ils sont au cœur même de nos activités, de notre structure et de notre gouvernance.

Le CRSH est gouverné par un conseil d'administration composé de bénévoles et son fonctionnement est régi par des règlements administratifs publics. Les membres du conseil sont désignés au moyen d'un processus de nomination du gouverneur en conseil. Le CRSH est également assujéti à diverses exigences et directives émanant de lois et de politiques.

• (1125)

[Traduction]

Les priorités stratégiques, les activités et le rendement du CRSH font l'objet d'une évaluation régulière axée sur nos exigences de reddition de comptes officielles et nos évaluations et audits de programmes. Nous rendons notamment des comptes au Parlement dans notre plan ministériel et notre rapport sur les résultats ministériels. De plus, pour les programmes qui octroient des subventions de grande valeur, nous menons des examens de mi-mandat pour évaluer les progrès des projets. Nous divulguons proactivement un grand nombre de données sur nos activités et nos décisions de financement. Nous rendons publics nos résultats de financement annuels et plusieurs tableaux de données.

Nos services essentiels au Canada visent à soutenir la recherche et la formation en recherche dans les sciences humaines afin d'aider à garantir que le Canada est bien outillé. Notre conseil se veut une organisation de recherche robuste et distincte fournissant au pays les compétences et l'expertise nécessaires pour relever les défis actuels et à venir, que nous les ayons anticipés ou non.

Notre engagement envers la reddition de comptes et la transparence est manifeste dans notre façon de réaliser notre mandat. Nos décisions de financement se fondent sur les recommandations d'experts dans un processus d'examen du mérite rigoureux et indépendant conforme aux pratiques exemplaires internationales. Nous consultons fréquemment la communauté de recherche et les acteurs hors du milieu universitaire sur nos processus. Qui plus est, les politiques, les processus et les critères qui orientent nos décisions de financement sont tous accessibles au public. Nous rendons des comptes sur notre rendement principalement à notre conseil et à plusieurs conseils consultatifs représentant le milieu de la recherche.

[Français]

Par ailleurs, le CRSH héberge le SPIIE, qui administre des programmes de recherche parmi les plus prestigieux et avant-gardistes au pays, tels que le Fonds Nouvelles frontières en recherche, le Programme des chaires de recherche du Canada, ainsi que les programmes des chaires de recherche et Leaders émergents Impact+ Canada, deux nouvelles initiatives annoncées dans le budget de 2025.

Tous ces programmes bénéficient de structures de gouvernance collaborative réunissant les trois organismes fédéraux de financement de la recherche. Ils sont supervisés par des comités directeurs et des comités de gestion qui regroupent, outre les trois organismes, la Fondation canadienne pour l'innovation, ou FCI, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, de même que Santé Canada. De plus, les trois organismes et la FCI travaillent en étroite collaboration sur des sujets stratégiques qui vont de la gestion des données au libre accès.

[Traduction]

En tant que signataire de la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche, la DORA, le CRSH vise à mettre en oeuvre les pratiques exemplaires internationales en matière de financement de la recherche. Nous soutenons aussi la recherche sur le processus de recherche lui-même, ce qui comprend la façon dont la recherche est financée, son rendement ainsi que les communications et les évaluations qui s'y rattachent. Par exemple, nous sommes membres de l'institut international Research on Research, qui améliore la façon dont la recherche est financée, évaluée et pratiquée.

Enfin, il importe de souligner que nous collaborons avec plusieurs secteurs, dont les collègues et les universités, le secteur privé, les ONG et les organismes gouvernementaux. Ces liens nous aident à garantir que nos activités répondent aux difficultés auxquelles les Canadiens sont soumis.

[Français]

Le CRSH démontre donc un engagement profond en matière de reddition de comptes, de transparence et de bonne gouvernance. Il s'efforce de continuellement s'améliorer. Nous accueillons positivement l'étude du Comité sur la question, ainsi que l'occasion qui nous est offerte de contribuer à ce travail important.

Je vous remercie. Nous répondrons avec plaisir à vos questions.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Sur ce, nous passons aux séries de questions. La première série sera de six minutes par député.

Nous commençons par Mme Kronis pour six minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente.

Mes questions s'adressent à M. Hébert.

Je viens de l'île de Vancouver, où l'accès aux soins de santé est très difficile. J'étais donc heureuse de vous entendre parler des résultats, parce que c'est tout ce qui compte pour nous.

Notre hôpital de soins tertiaires manque souvent de personnel, alors de nombreux résidents doivent parcourir de grandes distances pour obtenir des soins spécialisés. Notre université locale, la Vancouver Island University, est une petite institution régionale qui cherche à bâtir les capacités de recherche, mais qui n'a pas la taille des grandes universités de recherche.

Dans ce contexte, je m'intéresse à la demande de financement auprès des IRSC et à la façon de distribuer les fonds entre les institutions. En fonction de vos plus récents concours pour l'octroi de subventions, pourriez-vous me parler un peu de vos taux de succès au

fil du temps, concernant les demandes par rapport aux fonds que vous consentez?

• (1130)

Dr. Paul Hébert: Merci de votre question.

D'une certaine manière, je commencerais par répondre par la fin. Notre taux de succès global est de 13 % ou de 13,5 %. Je ne connais pas le chiffre précis. Enfin, oui, mais je ne l'ai pas sous la main. Il se situe dans ces eaux.

Au fil des ans, ce taux a fluctué. Je pense qu'il était à son sommet à 20 %, il y a sans doute 7 ou 10 ans. Il s'est stabilisé et a baissé maintenant, surtout en raison des pressions liées aux subventions. Le nombre de subventions octroyées augmente, mais le nombre de demandes s'est accru considérablement. Je parlais récemment avec mes collègues de plusieurs conseils subventionnaires d'Australie et du Royaume-Uni. Grâce à l'intelligence artificielle, nous voyons tous la pression sur les subventions augmenter de beaucoup, et nous devons tous trouver des façons de la gérer.

En matière de distribution des subventions, qui était la partie suivante de votre question, si l'on regarde leur ventilation, il y a des différences géographiques. Voici quelle en est la répartition. En gros, l'Université de Toronto reçoit une grande partie de toutes les subventions. Puis, il y a les universités de taille moyenne membres du U15, et ensuite les plus petites institutions. On peut voir les différences dans la distribution selon la taille des institutions.

En matière de géographie, l'Ontario fait belle figure, grâce à l'Université de Toronto. Il en va de même pour la région centrale du Canada et le Québec. Selon les concours, les provinces atlantiques reçoivent moins de fonds. C'est vrai aussi pour la Colombie-Britannique, selon la région. L'Université de Colombie-Britannique fait extrêmement bien, tandis que les petites universités sont moins favorisées.

Tamara Kronis: Vous dites que la pression sur les subventions augmente. Il y a des milliers de propositions de subventions qui ne reçoivent pas de soutien chaque année. Des projets de grande qualité que les examinateurs pairs considéreraient comme finançables, notamment dans des communautés comme la mienne, ne reçoivent pas de fonds, parce que les ressources sont limitées. La plupart des fonds sont consentis aux grandes institutions situées dans les grandes villes.

Compte tenu des pressions auxquelles nous sommes confrontés dans nos collectivités pour donner des soins de santé et attirer des talents qui vont les prodiguer, avez-vous des recommandations sur ce que nous pourrions faire pour augmenter le financement des régions comme la nôtre?

Dr. Paul Hébert: Je dirais que l'on pourrait en parler longuement, mais je serais ravi de souligner au moins certains des points essentiels.

Tout d'abord, vous avez tout à fait raison: dans chaque concours, nous laissons beaucoup de projets de recherche de grande qualité de côté. Au lieu d'un taux de réussite de 13 %, nous devrions probablement atteindre les 25 %. À chaque concours, il n'y a pas assez d'argent pour financer de grandes recherches et de grands scientifiques. On se retrouve ainsi avec des problèmes inhabituels dans la distribution des subventions, comme vous le soulignez. Il y a d'excellents projets en Colombie-Britannique — 165 millions de dollars sont versés à l'écosystème de la Colombie-Britannique — et la distribution y est un peu étrange, même.

Pour ce qui est de mes recommandations, je dirais que nous devons renforcer la collaboration en Colombie-Britannique. Connaître les autorités de santé et leur fonctionnement et renforcer l'ensemble de l'écosystème dans un esprit de collaboration, ce serait une excellente idée. La province de la Colombie-Britannique est soumise à de très fortes pressions présentement. On demande à chaque autorité de santé de se serrer la ceinture. Le milieu universitaire est également touché. Il devient de plus en plus compliqué d'embaucher des gens et leur situation est difficile. Pour vous donner un exemple...

Tamara Kronis: Qu'est-ce que cela signifie pour le pouvoir d'achat des subventions ces jours-ci? Qu'est-ce que cela signifie pour la taille des équipes de recherche? Quelle est l'incidence sur les résultats?

Dr. Paul Hébert: Vous soulevez des points très importants. En Colombie-Britannique, si l'Université de la Colombie-Britannique ou l'Université Simon Fraser, les deux plus grandes universités...

• (1135)

Tamara Kronis: Parlons de l'Université de l'île de Vancouver.

Dr. Paul Hébert: Ce que je veux dire, c'est qu'elles doivent partager leurs plateformes. Y a-t-il suffisamment de collaboration pour que toutes les universités de l'écosystème partagent leurs plateformes? La réponse est oui, mais moyennement. Les choses peuvent s'améliorer sur ce plan.

Les scientifiques travaillent-ils ensemble? La solution consiste à améliorer considérablement la collaboration. Ce que j'observe souvent, c'est ce que j'appelle une concurrence à somme nulle. Les autorités se font concurrence pour les enveloppes de financement, au lieu de travailler ensemble. J'ai passé trois semaines en Colombie-Britannique l'année dernière. Ma fille vit à Vancouver. J'ai visité l'Université de Victoria et j'y ai passé pas mal de temps. C'est ce que l'on constate. L'autorité de santé de l'île travaille-t-elle avec...

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre. Le temps de la députée Kronis est écoulé.

Nous passons au député Deschênes-Thériault, qui dispose de six minutes.

Allez-y, monsieur.

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Mesdames et messieurs les témoins, la motion d'aujourd'hui porte sur le cadre de reddition de comptes des institutions scientifiques fédérales. Dans ce premier tour de questions, je vais me concentrer sur vos obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles du Canada. Comme vous le savez, à titre d'organismes fédéraux, vous devez respecter cette loi. Depuis que cette loi a été modernisée en 2023, sa partie VII porte sur la progression vers l'égalité réelle des deux langues officielles et mentionne explicitement des mesures positives visant à appuyer la création et la diffusion d'informations en français contribuant à l'avancement des savoirs scientifiques dans toutes les disciplines.

Depuis l'adoption de la Loi sur les langues officielles modernisée, quelles mesures positives chacun de vos conseils subventionnaires a-t-il mises en place pour répondre à vos obligations renforcées en vertu de la Loi sur les langues officielles?

Nous pourrions commencer par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Dr. Sylvie Lamoureux: Je vous remercie de votre question.

Le CRSH reconnaît l'importance de la recherche en français au Canada et d'assurer l'accès équitable au financement fédéral de la recherche. La situation relative aux taux d'acceptation des demandes est intéressante. Alors qu'on observe une diminution des demandes soumises en français depuis plusieurs années, les taux d'acceptation des demandes soumises en français et de celles soumises en anglais sont très rapprochés dans plusieurs de nos occasions de financement.

Je vous dirais que, depuis 2023, on creuse peut-être un peu plus loin, parce que le concept d'égalité réelle est très important. Il n'est peut-être pas suffisant de regarder seulement des analyses en français et en anglais. Il faut aussi tenir compte des réalités en fonction du lieu de provenance des demandes et donc, être capable de mieux comprendre ce qui arrive des demandes reçues en français de l'extérieur du Québec et de leur taux d'acceptation. Il s'agit d'avoir une perspective en tenant compte du Québec, de l'extérieur du Québec et de comprendre ce qui arrive des demandes présentées dans les diverses régions.

Les investissements dans la recherche sur les langues officielles et autres sujets connexes, comme le bilinguisme, le plurilinguisme, le droit et la politique linguistique ainsi que les communautés de langues officielles, représentent un montant de plus de 8 millions de dollars par année. De 2019 à 2023, ces investissements étaient de 41,4 millions de dollars. Cela inclut aussi cinq chaires de recherche du Canada.

Pour répondre précisément à votre question, le plus important, dans tous nos engagements, que ce soit avec des collègues, des universités de langue française, de langue anglaise ou bilingue, c'est de nous assurer de faire la promotion du service d'appui à la recherche en français de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, ou Acfas, pour veiller à ce que tous les chercheurs, peu importe où ils sont, aient le soutien nécessaire pour soumettre leurs demandes.

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci.

Je vais maintenant inviter M. Hébert à répondre à ma question.

Dr. Paul Hébert: Je vous remercie de votre question.

J'aimerais d'abord dire que nous avons pris des mesures très directes. Nos demandes sont plus longues dans une proportion de 20 %. Les demandes en anglais comptent 10 pages et celles en français, 12 pages. Il faut plus de temps pour expliquer les choses en français. Nous nous adaptons donc très directement aux demandes de fonds présentées en français.

Dans les comités de pairs, nous offrons des services d'interprétation. Les révisions sont faites de façon équitable et transparente en français quand les demandes sont soumises en français. Nous avons donc adopté toutes sortes de directives très directes pour aider nos chercheurs francophones.

Le taux d'acceptation des demandes en français et en anglais est comparable, et il est parfois un peu supérieur en français.

Quand on examine les analyses simples, le taux d'acceptation peut sembler un peu moins grand, mais, quand on examine les analyses comparables, multivariées — et on voit qu'on a tout fait, de toutes les façons, en considérant toutes les données —, il est très clair que les demandes ont le même taux d'acceptation.

Nous avons tout de même des défis importants. Nous avons comparé devant le Comité permanent du patrimoine canadien. Il y a des défis pour la recherche en français au Canada, mais je pense que ce n'est pas seulement notre problème. Les chercheurs francophones soumettent leurs demandes en anglais. Le défi de soutenir la recherche en français tient donc à d'autres raisons.

• (1140)

Guillaume Deschênes-Thériault: Il me reste à peu près une minute.

Je passerais la parole au CRSNG.

[Traduction]

Dr. Alejandro Adem: Je vous remercie de la question.

Tout comme nos organisations sœurs, le CRSNG prend cette question très au sérieux. Nous avons augmenté de 20 % l'espace réservé aux demandeurs francophones. Dans nos webinaires, nous incitons précisément les francophones à soumettre leurs demandes dans leur langue. Nous examinons également très attentivement la composition de nos comités de sélection afin de nous assurer que les francophones y sont bien représentés. C'est très important pour encourager des scientifiques à présenter leur demande en français.

Nous travaillons également avec l'Acfas, qui peut nous conseiller sur la manière de simplifier le processus, en particulier pour les membres de la communauté francophone qui se trouvent à l'extérieur du Québec, et sur les mesures qui pourraient être prises à cet effet. L'un des membres de notre conseil est Jean-Pierre Perreault, qui est président de l'Acfas et maintenant recteur de l'Université de Sherbrooke. Il nous conseille dans ce processus, auquel nous accordons une grande importance.

Comme l'a mentionné M. Hébert, nous ne recevons pas autant de demandes en français que ne le laisserait supposer le pourcentage de la population. Bien sûr, cette situation s'explique par le fait que l'anglais est la lingua franca dans les domaines techniques que nous soutenons. C'est donc un sujet de discussion continu.

La présidente: Votre temps est écoulé.

Nous passons maintenant au député Blanchette-Joncas, qui dispose de six minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

Madame Lamoureux, existe-t-il au Canada un mécanisme scientifique indépendant capable d'analyser de manière systématique la distribution des fonds publics de recherche, en tenant compte des demandes financées et non financées, qui permettrait d'évaluer l'équité et les biais potentiels du système?

Dr. Sylvie Lamoureux: Je ne connais pas d'organisme indépendant. Ça ne me vient pas à l'esprit, mais je vous remercie de votre question. Je vais m'informer.

Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur Hébert, que répondez-vous à ma question? Est-ce oui ou non?

Dr. Paul Hébert: De notre côté, nous avons reçu 500 demandes de chercheurs indépendants qui sont venus travailler, mais...

Maxime Blanchette-Joncas: On ne repassera pas le jeu aujourd'hui: en connaissez-vous un, oui ou non?

Dr. Paul Hébert: Non.

Maxime Blanchette-Joncas: D'accord. Parfait.

Monsieur Adem, je m'adresse maintenant à vous.

[Traduction]

Dr. Alejandro Adem: Merci beaucoup de la question.

Je tiens à préciser qu'aux États-Unis, au sein de la National Science Foundation, soit la Fondation nationale des sciences, il existe un centre national de statistiques sur les sciences et le génie.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Ce sera au Canada, monsieur Adem. Je comprends que vous lisez un texte préparé...

[Traduction]

Dr. Alejandro Adem: Je le propose comme modèle pour la création d'un organisme de statistique intégré à une fondation nationale des sciences, qui est capable de réaliser le type d'analyses de statistiques et de données que les gouvernements souhaiteraient voir. Je tenais à le mentionner. Au Canada, nous avons nos propres méthodologies, mais nous n'avons rien de ce calibre.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: D'accord.

Madame Lamoureux, existe-t-il un mécanisme indépendant qui examine la distribution globale du financement par discipline, par établissement, par langue ou par stade de carrière?

Dr. Sylvie Lamoureux: Non.

Maxime Blanchette-Joncas: D'accord. Monsieur Hébert, il n'y en a pas, à votre connaissance.

Monsieur Adem, qu'en dites-vous?

[Traduction]

Dr. Alejandro Adem: En tant qu'organisme indépendant, notre rôle consiste à rendre compte des données. Notre position est donc totalement neutre. Nous nous contentons de présenter les résultats. Des tableaux de bord permettent aux chercheurs et au grand public de voir quelles sont les institutions, qui a reçu quoi, ainsi que la distribution...

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Ça répond à la question, monsieur Adem. La réponse est non, vous me le confirmez.

Madame Lamoureux, vous indiquez soutenir la recherche sur la recherche et les principes de gouvernement ouvert. Vous êtes même en faveur du fait de financer la recherche sur la recherche. Pourtant, vous expliquez qu'il est très difficile de partager les données nécessaires pour analyser la distribution du financement offert à des chercheurs. Quelle est l'incohérence? J'essaie de comprendre.

Nous avons adopté une motion ici le 3 décembre dernier. Les trois organismes subventionnaires que vous et les autres témoins représentez nous ont écrit le 12 janvier pour nous dire qu'il n'était pas possible d'avoir accès aux microdonnées qui sont nécessaires pour analyser empiriquement la distribution du financement de la recherche.

• (1145)

Dre. Sylvie Lamoureux: Comme je n'ai pas la lettre devant moi, je ne sais pas exactement quels sont les mots qui ont été employés. Ce n'est pas que c'est impossible. Nous travaillons de près avec des chercheurs comme Vincent Larivière, qui a déjà comparu très souvent devant ce comité. Nous rendons des données disponibles. En ce moment, nos systèmes permettent difficilement de tout regrouper. Alors, certains des défis que nous rencontrons sont beaucoup plus sur le plan technologique, mais il y a aussi des défis relativement au type de données demandées et aux paramètres que nous devons respecter en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et d'autres lois. Beaucoup des défis sont de nature technique.

Maxime Blanchette-Joncas: Ce sont des défis sur le plan technologique. Je comprends. Je vous remercie.

Plusieurs institutions publiques permettent l'accès sécurisé à des microdonnées pour la recherche indépendante. Pourquoi un modèle d'accès sécurisé ne serait-il pas envisageable pour analyser le système de financement scientifique?

La question est pour vous, madame Lamoureux.

Dre. Sylvie Lamoureux: Je ne dirais pas que ce n'est pas envisageable. Nos données peuvent être fournies aux chercheurs et aux chercheuses pour les aider à faire avancer leurs recherches qui, notamment, vont nous aider à nous améliorer. Il y aurait la possibilité de mettre quelque chose en place à un moment donné. Je ne dirais pas que c'est impossible, mais ce n'est pas dans un avenir...

Maxime Blanchette-Joncas: Je vous ai bien entendue, merci.

Monsieur Hébert, pour vous, sans accès aux demandes non financées et aux microdonnées complètes, comment peut-on analyser de manière empirique les biais potentiels dans la distribution du financement scientifique?

Dr. Paul Hébert: Comme je l'ai expliqué, nous avons déjà fait ça 500 fois dans les dernières années avec des chercheurs indépendants.

Le premier problème, c'est que la qualité des données n'est pas toujours là, même si elle s'est beaucoup améliorée dans les cinq dernières années. Il y a donc des limites de ce côté.

Le deuxième problème, c'est qu'il faut respecter les droits d'accès et les droits à la vie privée de nos chercheurs. La façon dont nous le faisons, c'est que nous amenons les chercheurs dans notre institution, et les données sont analysées sur place. Nous l'avons fait 500 fois. Nous avons déjà publié plusieurs articles sur la qualité de notre recherche. Pour ce qui est de la recherche en français, c'est tout fait.

Le problème, ce n'est pas ça. Est-ce que l'institution est indépendante? Non. Est-ce que nous le faisons? Absolument. Nous le faisons souvent, les données sont de bonne qualité et nos analyses sont très bonnes.

Maxime Blanchette-Joncas: J'essaie de comprendre pourquoi vous avez refusé à un chercheur l'accès à des données qui, selon ce que vous dites, ne sont pas disponibles. J'ai le courriel devant moi. Si vous le voulez, je vais vous le lire. Il date du 25 janvier. Alors, qui ment?

Dr. Paul Hébert: Il n'y a personne qui ment. Je n'ai pas le courriel devant moi. Ça me fera plaisir de regarder la situation...

Maxime Blanchette-Joncas: Ces données sont disponibles.

Dr. Paul Hébert: Je ne peux pas répondre à une situation sans savoir quels sont les constats.

Maxime Blanchette-Joncas: D'accord. Alors, pourquoi êtes-vous en désaccord sur le mécanisme indépendant que le comité vous a suggéré?

Dr. Paul Hébert: Il y avait un problème, je suis désolé. Premièrement, nous voulons absolument rendre disponibles toutes les données que nous pouvons rendre disponibles de façon à respecter les droits de nos chercheurs. Deuxièmement...

[Traduction]

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre. Le temps du député Blanchette-Joncas est écoulé.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Je voudrais une réponse écrite, madame la présidente.

Merci.

[Traduction]

La présidente: Monsieur Ho, vous disposez de cinq minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Vincent Ho (Richmond Hill-Sud, PCC): Merci, madame la présidente.

Notre réunion d'aujourd'hui porte sur la gouvernance et la reddition de comptes des politiques et des institutions scientifiques fédérales et gouvernementales. Ma première série de questions s'adresse aux représentants du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le CRSNG, qui sont parmi nous.

Convendriez-vous que l'un des mandats du CRSNG consiste à financer les meilleurs projets de recherche en fonction de l'excellence et du mérite?

Dr. Alejandro Adem: Oui.

Vincent Ho: Ces dernières années, nous avons vu le gouvernement libéral inclure des plans en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, ou EDI, dans les critères de financement.

Pensez-vous que l'EDI améliore la recherche d'une quelconque manière?

Dr. Alejandro Adem: Je pense que de telles initiatives trouvent leur origine dans le fait que, notamment dans notre domaine des sciences et du génie, la représentation des femmes était extrêmement faible. Cette situation s'expliquait par le fait qu'en raison de facteurs culturels et d'un manque de possibilités, les femmes ne pouvaient pas se lancer dans les sciences et le génie.

Je pense que l'objectif est de garantir l'égalité des chances pour tous, mais certainement pas...

• (1150)

Vincent Ho: Je suis désolé. Je comprends l'idée d'inclusion dans le sens où tout le monde doit pouvoir participer. Cependant, nous imposons certains de ces... Je ne parle pas de l'EDI en soi. Je parle des déclarations sur l'EDI, du fait que l'on exige que les propositions de recherche qui sont soumises intègrent une perspective de diversité.

Par exemple, nous étudions la chimie ou l'astronomie ou quelque chose du genre. Pouvez-vous expliquer pourquoi il est nécessaire d'intégrer une composante EDI à la recherche? Il me semble que la réaction des atomes ne va probablement pas être dictée par l'EDI.

Dr. Alejandro Adem: Bien sûr, les lois de la nature sont les lois de la nature. Parlons plutôt de l'intervention humaine, dans les laboratoires par exemple. Parlons de la culture qui règne dans ces laboratoires. Elle peut être extrêmement toxique. On se retrouve dans une situation où il n'y a ni ouverture ni diversité...

Vincent Ho: [*Inaudible*]

La présidente: Une personne à la fois, s'il vous plaît. Sinon, il n'y aura pas d'interprétation.

Dr. Alejandro Adem: Les conséquences peuvent être très négatives. L'histoire nous l'a montré. Il existe des cas célèbres de femmes scientifiques à qui l'on a refusé la reconnaissance de l'excellent travail qu'elles avaient accompli.

Vincent Ho: Avec tout le respect que je vous dois, monsieur, nous parlons de la recherche elle-même et des déclarations et des objectifs relatifs à l'EDI qui doivent être inclus dans les propositions de recherche. Je ne parle pas de l'identité des personnes. C'est un autre débat, bien sûr. Vous parlez de l'identité des personnes. Ce n'est pas de cela que je parle. Je parle de ces objectifs en matière d'équité, de diversité et d'inclusion qui doivent être énoncés ou inclus dans les critères de recherche.

Dans le cas de la chimie ou de l'astronomie, en quoi les objectifs en matière d'équité, de diversité et d'inclusion permettent-ils d'améliorer la recherche?

Dr. Alejandro Adem: Soixante-cinq pour cent de notre financement est destiné aux stagiaires, aux étudiants et aux étudiants postdoctoraux. Il vaut donc mieux disposer d'un laboratoire où ils sont bien traités et où l'on peut recruter des gens de manière à ce que, nous l'espérons, nous parvenions un jour à atteindre un taux de 50 % de scientifiques...

Vincent Ho: Vous ne répondez toujours pas à ma question, à savoir en quoi le fait d'avoir un objectif en matière d'EDI... Si un chercheur souhaite soumettre une proposition à votre organisme pour obtenir du financement afin d'étudier un sujet lié à la chimie ou à l'astronomie, pourquoi la proposition doit-elle comporter un objectif en matière d'EDI? Je ne parle pas de l'identité du chercheur. À l'heure actuelle, nous constatons que c'est mis en œuvre de manière généralisée dans les trois organismes.

Dr. Alejandro Adem: Lorsque l'on évalue une proposition, il y a la qualité du projet scientifique, les antécédents du chercheur, mais aussi le personnel hautement qualifié. Il doit y avoir un plan de formation. La science n'est pas une discipline abstraite qui ne porte que sur les molécules. Elle fait intervenir des êtres humains et l'ouverture est un élément très important — il est essentiel que les possibilités soient accessibles et transparentes.

Je comprends le point que vous soulevez...

Vincent Ho: Je vais garder le reste de mon temps pour une autre... Nous tournons en rond.

Ma prochaine série de questions s'adresse aux représentantes du Conseil de recherches en sciences humaines. Merci d'être avec nous aujourd'hui.

Comment évaluez-vous le rendement des investissements dans la recherche? Vous dirigez un très grand organisme qui offre des subventions et nous parlons aujourd'hui de reddition de comptes. Comment surveillez-vous cela? Comment mesurez-vous la reddition de comptes?

Dre. Sylvie Lamoureux: Il existe différentes façons de mesurer les retombées. Le rendement des investissements n'est pas toujours

d'ordre économique. Il peut être d'ordre social. Dans le cadre de nos possibilités de financement et des demandes qui nous sont soumises, les chercheurs sont...

Vincent Ho: Parmi les projets de recherche que vous avez financés...

La présidente: Merci. Votre temps est écoulé.

Nous passons maintenant à la députée McKelvie, qui dispose de cinq minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

Jennifer McKelvie (Ajax, Lib.): Ma première question s'adresse à M. Adem.

Tout d'abord, j'espérais que vous terminiez peut-être votre réponse à la dernière question qui vous a été posée.

De plus, c'est le premier lauréat canadien du prix Nobel de physique, M. Hinton, qui a souligné que le mérite de notre système de financement canadien réside dans le fait qu'il respecte l'indépendance des chercheurs dans l'orientation de leurs travaux. Pourquoi est-il si important de préserver l'indépendance des décisions de financement de la recherche par rapport aux jeux politiques, peu importe le gouvernement en place?

Dr. Alejandro Adem: Pour conclure sur l'autre point, la science est une entreprise humaine. De nos jours, nous devons faire preuve d'ouverture, de transparence et d'équité. Tout est une question d'équité et il s'agit de donner une chance à chacun. J'ai vu les choses évoluer. Autrefois, c'étaient des cliques de professeurs à la barbe grise occupant des postes clés qui décidaient de tout. Ils prenaient leurs décisions concernant les postes par téléphone. Ce n'était pas transparent. Je pense que nous avons fait d'énormes progrès à cet égard.

En ce qui concerne la qualité de la recherche scientifique, comme vous l'avez mentionné, nous avons remporté trois prix Nobel de physique au cours des 10 dernières années. C'est là la preuve de l'excellence des activités de recherche du Canada, qui sont concurrentielles à l'échelle internationale. M. Hinton parle beaucoup du financement par les subventions à la découverte. Ces subventions permettent aux chercheurs en recherche fondamentale de concevoir des idées sans se voir imposer par le gouvernement ce qu'il attend d'eux — avec toutes mes excuses au gouvernement. Elles leur permettent de concevoir leurs meilleures idées. On le voit dans le domaine de l'intelligence artificielle et dans le domaine quantique. C'est en laboratoire que naissent les grandes idées. Par la suite, elles sont mises en œuvre dans la société et dans le monde. Le Canada joue vraiment dans la cour des grands dans cet élément de l'effort scientifique.

• (1155)

Jennifer McKelvie: Je vous remercie du travail que vous faites pour promouvoir, en particulier, les femmes dans le domaine des sciences. C'est le gouvernement conservateur qui a remarqué qu'il y avait un problème à cet égard. La ministre Ambrose a travaillé très fort pour s'assurer que le Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada garantit aux femmes une place à la table des décisions en matière de sciences, car c'est très important. C'est l'héritage de cette femme conservatrice que nous commençons vraiment à voir se concrétiser, même s'il reste toujours, bien entendu, beaucoup de travail à faire dans ce domaine.

Ma prochaine question s'adresse à Mme Lamoureux.

Aujourd'hui, nous parlons de gouvernance. Vous êtes soumis aux mêmes mécanismes de gouvernance que les autres organismes gouvernementaux, soit le Bureau du vérificateur général, le conseiller scientifique en chef et le directeur parlementaire du budget. Il y a une certaine supervision ministérielle, mais vous avez aussi un genre de conseil de gouvernance. J'ai remarqué que ce conseil compte des représentants francophones, notamment le recteur de l'Université de l'Ontario français et le recteur de l'Université de Montréal. Tous les coins du pays sont représentés, y compris le Nord, et vous avez également une représentation autochtone.

Pourriez-vous nous parler du rôle important que joue ce conseil de recherches, qui est composé d'experts qui travaillent sur le terrain, en matière de gouvernance ou de surveillance? Quel est son rôle et en quoi vous aide-t-il?

Dre. Sylvie Lamoureux: L'extraordinaire diversité au sein de notre conseil... Il y a aussi des représentants de collègues, d'universités, d'ONG et de la société, car il est important d'avoir la plus grande diversité possible. Nous ne parlons pas seulement avec des gens de notre domaine, mais aussi avec des gens de l'extérieur. Ils fournissent d'excellents conseils au président et, par son entremise, à l'organisme, par exemple sur les politiques, les améliorations possibles, les processus, les priorités pour l'année à venir et les risques auxquels nous faisons face. Ces échanges sont très importants pour nous aider à adopter une approche transversale et à comprendre comment le CRSR est perçu et exploité dans tout le pays.

L'orientation stratégique est d'une importance cruciale, notamment pour les investissements et le positionnement du CRSR. Ces conseils sont extrêmement importants. Nous avons actuellement 11 membres, mais nous attendons de nouvelles nominations. Nous souhaitons maintenir cette diversité, non seulement à l'aide des collègues et des universités, mais aussi grâce à une représentation élargie. Nous voulons nous assurer de représenter, par l'entremise de notre conseil et des recommandations qui sont formulées, le fait que la recherche a une incidence sur tous les Canadiens.

La présidente: La parole est maintenant à M. Blanchette-Joncas. Il a deux minutes et demie.

Vous avez la parole.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

Monsieur Hébert, avez-vous produit des analyses internes visant à identifier d'éventuels biais ou écarts dans la distribution du financement de la recherche?

Dr. Paul Hébert: Parlez-vous des biais qu'on voit dans les systèmes?

Maxime Blanchette-Joncas: À l'interne, au sein de votre organisation, avez-vous fait des analyses qui identifient d'éventuels biais ou écarts dans la distribution du financement de la recherche?

Dr. Paul Hébert: Absolument. Nous le faisons à chaque concours.

Maxime Blanchette-Joncas: Est-ce que ces analyses internes incluent également les demandes non financées?

Dr. Paul Hébert: Absolument. En fait, c'est notre comparatif.

Maxime Blanchette-Joncas: Parfait.

Pourriez-vous transmettre au Comité l'ensemble de vos analyses dans les 25 dernières années?

• (1200)

Dr. Paul Hébert: Il faudrait que je regarde pour voir si c'est possible ou non. Si vous nous faites une demande officielle, ça nous fera plaisir de regarder ça.

Maxime Blanchette-Joncas: Madame Lamoureux, est-ce la même chose de votre côté?

Dre. Sylvie Lamoureux: Nous allons regarder ce qui est disponible depuis les 50 dernières années.

Maxime Blanchette-Joncas: Merci. Les 25 dernières années suffiront.

Monsieur Adem, pouvons-nous compter sur vous pour nous fournir cette information? Est-ce que vous faites des analyses internes sur les biais du financement de la recherche?

[Traduction]

Dr. Alejandro Adem: Bien entendu, ce sont les membres des comités d'examen qui prennent les décisions liées aux subventions. Ce sont des scientifiques. Des centaines de scientifiques se réunissent pour accomplir cette tâche et ils reçoivent une formation contre les préjugés, puis nous mesurons très soigneusement le nombre de demandes, les pourcentages et les résultats pour nous assurer qu'ils concordent.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Ce n'était pas ma question, mais je vous remercie quand même d'avoir essayé d'y répondre.

Madame Lamoureux, j'essaie de comprendre. On veut avoir accès aux microdonnées pour que les chercheurs puissent faire de la recherche sur la recherche.

Nous sommes en comité ici, et nous sommes des législateurs. Nous voulons prendre les meilleures décisions basées sur les meilleures politiques publiques.

Là, nous vous demandons de créer un mécanisme, une voie de passage. Toutefois, vous me dites qu'il y a des enjeux technologiques et des enjeux de vie privée. Je veux bien que nous respections tout ça et que nous vous aidions, mais comprenez-vous que, pour faire vraiment des bonnes politiques publiques, il faut faire des analyses scientifiques sur des microdonnées? C'est ça qui va nous permettre de connaître les déterminants s'il y a des biais dans le financement de la recherche.

Sommes-nous d'accord sur ça? Comment pouvons-nous vous aider à mettre en place ces analyses?

Dre. Sylvie Lamoureux: Je vais céder la parole à ma collègue Valérie Laflamme pour répondre à votre question.

Dre. Valérie Laflamme (vice-présidente associée, Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements, Conseil de recherches en sciences humaines): L'analyse des barrières systémiques et des biais dont vous parlez est fondamentalement imbriquée dans toutes les analyses et les décisions que nous prenons. Ce ne sont pas des analyses qui sont faites à part. Ça fait partie du processus décisionnel, de la même façon que nous mettons en pratique des mesures en ce qui concerne l'Analyse comparative entre les sexes Plus dans nos analyses.

Je veux m'assurer de bien comprendre ce que vous demandez. En ce qui nous concerne, nous ne pouvons pas vous donner un document à part qui représenterait cette analyse de biais, parce que ça représente l'ensemble de tout ce que les organismes subventionnaires font au quotidien dans leur processus décisionnel.

Maxime Blanchette-Joncas: D'accord.

[Traduction]

La présidente: Le temps imparti est écoulé...

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, je veux demander aux trois organismes subventionnaires de nous fournir une réponse par écrit en ce qui concerne ma question, qui est un peu technique, mais essentielle.

[Traduction]

La présidente: Ne vient-on pas de répondre à votre question?

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Non, pas du tout.

Nous aurons du temps pour réfléchir à cette question pour pouvoir développer cette idée.

[Traduction]

La présidente: J'espère que les témoins sont d'accord pour envoyer leurs réponses.

Je vous remercie.

C'est ce qui met fin à la discussion avec ce groupe de témoins. Je tiens à remercier sincèrement tous les témoins de ce groupe d'avoir contribué à cette importante étude.

Nous allons maintenant suspendre la séance pour permettre au deuxième groupe de témoins de prendre place.

Encore une fois, au nom de tous les membres du Comité, je vous remercie d'avoir comparu devant le Comité.

La séance est suspendue.

• (1200)

(Pause)

• (1205)

La présidente: Je demanderais à tous les membres du Comité de bien vouloir prendre place.

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des témoins et de tous les membres du Comité. Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour les participants par vidéoconférence, veuillez cliquer sur l'icône du microphone pour l'activer, et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Pour les participants sur Zoom, au bas de votre écran, vous pouvez sélectionner le canal approprié pour l'interprétation, soit le parquet, l'anglais ou le français. Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à notre deuxième groupe de témoins.

Aujourd'hui, nous accueillons M. Sylvain Charbonneau, président-directeur général de la Fondation canadienne pour l'innovation. Il est accompagné de M. Mohamad Nasser-Eddine, vice-président des programmes et de la planification. Nous accueillons également, du Conseil national de recherches du Canada, M. Mitch Davies, président, et Mme Julie Lefebvre, vice-présidente, Technologies émergentes. Enfin, du Bureau de la conseillère scientifique en chef du Canada, nous accueillons Mme Mona Nemer, conseillère scientifique en chef du Canada.

Bienvenue à tous les témoins. Merci de comparaître dans le cadre de ce groupe de témoins. Chaque témoin disposera de cinq minutes pour faire une déclaration préliminaire, puis nous passerons aux séries de questions.

Nous entendrons d'abord M. Charbonneau.

Vous avez la parole.

• (1210)

[Français]

Dr. Sylvain Charbonneau (président-directeur général, Fondation canadienne pour l'innovation): Madame la présidente, je vous remercie de m'avoir invité à témoigner devant votre comité.

La Fondation canadienne pour l'innovation est ravie de participer à cette discussion et à votre étude sur la gouvernance et la reddition de comptes des politiques et des institutions scientifiques fédérales.

Nous pensons que la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité sont essentielles au maintien de la confiance du public dans l'écosystème de la science et de la recherche du Canada, particulièrement à une époque où investir les fonds publics dans la recherche et les infrastructures de recherche nécessite des moyens considérables, et où les attentes en matière de résultats sont élevées.

[Traduction]

La Fondation canadienne pour l'innovation, ou la FCI, a été créée par le Parlement en 1997 et, depuis, elle a investi dans près de 14 000 projets d'infrastructure de recherche. Ces projets soutiennent les travaux de pointe menés par des chercheurs et des étudiants dans des universités, des collèges, des hôpitaux de recherche et des sociétés de recherche sans but lucratif d'un bout à l'autre du Canada. Nous avons mobilisé 12 milliards de dollars de financement du gouvernement du Canada pour un investissement total de 27 milliards de dollars grâce à des fonds de contrepartie des provinces, du secteur privé et d'autres sources. Le rôle de la FCI n'est pas d'établir les politiques scientifiques, mais d'aider les établissements à les mettre en œuvre au moyen d'investissements comme ceux-ci.

Dans le cadre de ma déclaration préliminaire, j'aimerais vous présenter trois principaux points à retenir au sujet des structures de gouvernance de la FCI qui appuient la reddition de comptes envers les Canadiens.

Tout d'abord, la FCI fonctionne de façon indépendante du gouvernement fédéral avec le mandat distinct d'investir dans l'infrastructure et les activités de recherche des établissements de partout au Canada. Nous rendons des comptes au Parlement par l'entremise de la ministre de l'Industrie. Nous fournissons des plans directeurs, des rapports annuels et des évaluations régulières dans le cadre de cette reddition de comptes. L'une des caractéristiques déterminantes de notre modèle de financement est notre relation directe avec les provinces. Cela nous permet de travailler en étroite collaboration avec nos partenaires provinciaux pour harmoniser les investissements et prendre en temps opportun des décisions stratégiques en matière de financement en fonction des priorités relatives à l'infrastructure de recherche qui ont été cernées à l'échelle du pays.

Le deuxième point à retenir, c'est que des organismes comme la FCI sont soumis à de multiples niveaux rigoureux de surveillance. Nous avons conçu notre modèle de surveillance pour protéger l'intégrité des fonds publics. À la base, cette approche repose sur l'examen par des pairs indépendants des propositions de financement, qui sont évaluées en fonction de critères publiés et à l'aide de processus structurés pour garantir l'uniformité et l'équité.

La FCI est régie par un conseil d'administration, dont près de la moitié des membres sont nommés par le gouvernement du Canada. Le conseil d'administration est responsable de l'orientation stratégique, de la surveillance financière et de la gestion des risques. Il prend les décisions finales en matière de financement en s'appuyant sur une reddition de comptes clairement établie, une gestion rigoureuse des conflits d'intérêts et une justification documentée de chaque décision. Les établissements doivent périodiquement présenter des rapports financiers pour tous leurs projets financés, et la FCI effectue des audits pour s'assurer que les fonds sont utilisés comme prévu. Nous vérifions également que les établissements ont mis en place les processus et les contrôles appropriés pour gérer leurs attributions. Nos états financiers sont vérifiés chaque année, et nous publions sur notre site Web des rapports sur les projets financés et leurs résultats, afin que les Canadiens puissent voir comment les investissements sont utilisés et ce qu'ils permettent d'accomplir.

Il est essentiel, dans le cadre de notre reddition de comptes, de mesurer notre impact. Nous évaluons l'impact des projets, des programmes et des systèmes en effectuant le suivi des résultats, en évaluant les réalisations et en examinant comment nos investissements renforcent l'écosystème de recherche du Canada. Ces données probantes servent à améliorer le rendement et à assurer la pertinence tout au long du cycle de vie des infrastructures de recherche que nous finançons. Le cadre de reddition de comptes et de financement de la FCI se fonde sur la confiance de nos intervenants, que nous avons gagnée grâce à des résultats tangibles. Il est renforcé par une gouvernance rigoureuse, un examen mené par des experts indépendants, un processus de prise de décisions transparent et une surveillance continue.

• (1215)

[Français]

Le troisième point que j'aimerais souligner concerne les investissements de la FCI dans les infrastructures de recherche.

Il y a là des avantages tangibles pour les Canadiens et Canadiennes, car ce type d'investissement renforce les capacités de recherche, favorise l'innovation et contribue à la croissance économique et au bien-être dans tout le pays.

[Traduction]

J'aimerais maintenant vous offrir un résumé de ces trois points.

Tout d'abord, la FCI exerce ses activités en toute indépendance et a pour mandat distinct d'investir dans l'infrastructure et les activités de recherche des établissements de tout le Canada.

Deuxièmement, nous avons mis en place de solides mécanismes de vérification et de contrôle pour garantir une gestion responsable des fonds publics.

Troisièmement, l'infrastructure de recherche que nous soutenons joue un rôle essentiel dans le renforcement de la capacité d'innovation du Canada et de sa prospérité à long terme.

Je vous remercie. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

La présidente: Je vous remercie.

Nous entendrons maintenant M. Davies, qui représente le Conseil national de recherches du Canada.

Monsieur Davies, vous avez cinq minutes pour faire une déclaration préliminaire. Vous avez la parole.

Mitch Davies (président, Conseil national de recherches du Canada): Je vous remercie, madame la présidente, de m'avoir invité à m'adresser au Comité aujourd'hui au nom du Conseil national de recherches du Canada dans le cadre de cette étude du Comité.

[Français]

J'aimerais d'abord mentionner que le CNRC, le Conseil national de recherches du Canada, mène ses activités sur des territoires traditionnels non cédés des peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Nous sommes conscients du privilège que nous avons de pouvoir mener nos recherches et nos activités sur ces terres, et nous respectons les peuples qui en ont pris soin.

Le CNRC est le plus grand organisme fédéral de recherche et d'innovation au Canada. Sa mission est de faire progresser les connaissances, d'appliquer des technologies de pointe et de collaborer avec d'autres innovateurs pour trouver des solutions créatives, pertinentes et durables aux défis économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs du pays. Ses installations spécialisées et son expertise l'aident à réunir des scientifiques, des acteurs de l'industrie et du milieu de la recherche universitaire ainsi que des partenaires internationaux dans le cadre d'initiatives d'innovation collaborative.

[Traduction]

Le CNRC emploie 4 500 équivalents temps plein, dont 2 300 scientifiques, ingénieurs et techniciens, qui travaillent dans 24 sites partout au Canada. En 2024-2025, les dépenses totales du CNRC ont atteint 1,708 milliard de dollars, dont 639,7 millions de dollars en subventions et contributions. Les revenus totaux du CNRC au cours de cette période ont atteint 203,4 millions de dollars, dont 53 % provenaient d'autres ministères et 36 % de l'industrie. Ces revenus relient bon nombre des activités du CNRC à la création directe de valeur pour ses clients. Nous menons des travaux à valeur ajoutée pour l'industrie, et nous menons des travaux qui répondent aux besoins des entreprises et aux priorités du gouvernement et du pays.

Les recherches menées au sein du CNRC s'effectuent dans quatre domaines principaux qui sont reflétés dans notre plan stratégique 2024-2029, soit les technologies numériques et quantiques, la santé et la biofabrication, le changement climatique et la durabilité, et le soutien à la recherche fondamentale. Dans tous ces domaines, nos travaux axés sur la mission soutiennent des priorités nationales telles que le logement, la défense, les technologies quantiques, l'intelligence artificielle et l'énergie propre. En 2024, les chercheurs du CNRC ont produit 1 473 publications évaluées par des pairs, déposé 222 brevets et collaboré avec près de 1 000 clients. Grâce aux programmes Défi et au Fonds d'idéation du CNRC, nous avons collaboré avec plus de 650 chercheurs dans 95 établissements universitaires et publics.

Le CNRC soutient et finance également des projets d'entreprises canadiennes novatrices. Depuis plus de 75 ans, le CNRC soutient les petites et moyennes entreprises canadiennes par l'entremise de son Programme d'aide à la recherche industrielle, le PARI. Le PARI CNRC aide les petites et moyennes entreprises à croître, à innover et à se positionner pour contribuer au développement industriel du Canada. À la base, le PARI est conçu pour stimuler l'innovation commerciale dans les petites et moyennes entreprises canadiennes, afin de créer de nouveaux produits, services et procédés industriels.

[Français]

En 2024-2025, le PARI, le Programme d'aide à la recherche industrielle, a servi plus de 9 000 clients, offrant de l'aide financière à 3 136 entreprises et des services-conseils à 6 051 entreprises. Ce soutien a permis de maintenir environ 13 750 emplois partout au Canada.

Le CNRC exerce ses activités selon un cadre solide de gouvernance et de responsabilisation. En tant qu'établissement public fédéral, le CNRC rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire de la ministre de l'Industrie. Il communique ses plans et ses résultats au public dans son rapport annuel, son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

[Traduction]

Nous sommes supervisés par un conseil statutaire du CNRC qui est composé de représentants de parties prenantes, et nous sommes assujettis aux politiques du Conseil du Trésor, y compris à la Politique sur les résultats. Les décisions en matière de financement sont fondées sur le mérite et s'appuient sur des critères d'admissibilité et d'évaluation clairement établis. Les subventions et les ententes de contribution sont gérées en vertu de la Politique sur les paiements de transfert du gouvernement du Canada. Les mesures de protection contre les conflits d'intérêts, les normes relatives à l'intégrité de la recherche et les mesures liées à la sécurité de la recherche s'appliquent à toutes les activités du CNRC.

Les programmes du CNRC font l'objet d'évaluations périodiques. Au cours des cinq dernières années, le CNRC a mené 15 évaluations et 31 audits. Notre plan stratégique quinquennal a été élaboré avec la participation d'intervenants externes et internes, du Conseil du CNRC et des conseils consultatifs de chacun de nos centres de recherche.

Chaque année, nous demandons à nos clients et à nos collaborateurs de nous évaluer. Dans le cadre de notre enquête sur les retombées auprès de nos clients qui a été menée en 2025, 95 % de nos clients ont déclaré que le CNRC les a aidés à obtenir des résultats. Le CNRC s'est engagé à renforcer la capacité d'innovation en recherche du Canada et à contribuer à la prospérité et à la durabilité du Canada.

Je vous remercie, madame la présidente. J'ai hâte de répondre aux questions du Comité.

• (1220)

La présidente: Je vous remercie.

Nous entendrons maintenant Mme Mona Nemer, conseillère scientifique en chef du Canada.

Madame Nemer, vous disposez de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire. Vous avez la parole.

[Français]

Dre. Mona Nemer (conseillère scientifique en chef du Canada, Bureau du conseiller scientifique en chef du Canada): Merci beaucoup.

Madame la présidente, honorables membres du Comité, je vous remercie de m'offrir cette occasion de contribuer à votre étude. Je suis ici bien entendu en ma qualité de conseillère scientifique en chef, mais mes commentaires sont également éclairés par mes décennies d'expérience en tant que scientifique, directrice de recherche et vice-rectrice universitaire à la recherche. Ces différents rôles m'ont permis d'observer notre écosystème scientifique du point de vue des secteurs universitaire, public et privé.

[Traduction]

Chaque année, le Canada investit des milliards de dollars dans la recherche et le développement. Ces investissements permettent de trouver et de former des personnes hautement qualifiées, qui, à leur tour, contribuent à l'économie canadienne. Les investissements contribuent également à améliorer la santé et la sécurité publiques, à renforcer notre économie et à aider le Canada à relever les défis mondiaux.

Pour que ces investissements atteignent leur plein potentiel, ils doivent être encadrés par des objectifs nationaux clairement établis. Comme je l'ai déjà dit au Comité lors d'une comparution précédente, une stratégie nationale en matière de sciences, de technologie et d'innovation peut aider à définir ces objectifs et fournir un cadre pour mesurer les progrès et la reddition de comptes au fil du temps.

[Français]

La responsabilité dans la politique scientifique est parfois assimilée à la surveillance financière, visant à s'assurer que les fonds publics sont dépensés de façon appropriée et conformément aux règles établies. Cela est bien entendu essentiel, et des mécanismes solides de responsabilité existent dans les institutions de recherche, tout comme chez les bailleurs de fonds. Cependant, la responsabilité, dans un sens plus large, englobe des questions telles que la cohérence des investissements publics avec les priorités nationales et leur capacité à générer des bénéfices sociétaux pour tous.

[Traduction]

Naturellement, différents types de recherche nécessitent des approches différentes en matière d'évaluation et de reddition de comptes. Par exemple, l'objectif de la recherche fondamentale est de soutenir la découverte, d'élargir les connaissances et de former la prochaine génération de chercheurs. En revanche, les programmes de recherche ciblés ou axés sur une mission sont conçus pour relever des défis sociétaux ou économiques précis, comme le développement technologique, l'innovation en matière de santé ou la sécurité alimentaire. La reddition de comptes pour ces deux types distincts d'investissements publics dans la science exige des indicateurs et des paramètres de comparaison différents, notamment en ce qui concerne la conception des programmes, les critères d'attribution et le calendrier des résultats attendus. Comprendre ces distinctions nous permet de concevoir des mécanismes de reddition de comptes adaptés à la nature des programmes de recherche, qu'ils concernent les talents, les infrastructures ou les activités.

Une stratégie nationale en matière de science, de technologie et d'innovation jouerait un rôle essentiel à cet égard. En définissant les priorités nationales et les résultats souhaités, une telle stratégie fournirait un point de référence à partir duquel les progrès pourraient être mesurés et l'efficacité des programmes évaluée. La stratégie nationale devrait être encadrée par un conseil consultatif sur la science et l'innovation composé d'éminents scientifiques, innovateurs et dirigeants des secteurs public et privé qui offriraient des conseils indépendants, afin que le programme canadien en matière de science et d'innovation s'appuie sur les meilleures connaissances et expertises offertes.

L'organisme-cadre en matière de science proposé pourrait également contribuer de manière importante à un effort robuste et transparent visant à optimiser l'impact des investissements fédéraux. Le regroupement des nombreux programmes fédéraux de financement de la recherche sous un même toit permettrait d'obtenir une vue d'ensemble plus claire des lacunes, des redondances et de l'alignement avec les priorités nationales, qu'il s'agisse de leadership mondial, de perfectionnement des talents ou d'innovation socioéconomique.

• (1225)

[Français]

En conclusion, une stratégie nationale scientifique soutenue par une organisation de financement de la recherche modernisée et un conseil consultatif indépendant travaillant de concert avec le Bureau de la conseillère scientifique en chef permettrait au Canada d'avancer vers un système de recherche plus cohérent, plus efficace et plus responsable, un système qui regarde vers l'avenir, fixe des objectifs clairs, mesure les progrès avec des outils appropriés et garantit que les investissements fédéraux produisent des bénéfices durables pour les Canadiens.

Je vous remercie.

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie.

Nous entamons maintenant notre première série de questions de six minutes. Nous entendrons d'abord M. Baldinelli.

Vous avez la parole.

Tony Baldinelli (Niagara Falls—Niagara-on-the-Lake, PCC): Je vous remercie, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être avec nous aujourd'hui et je remercie surtout chacun d'entre eux pour le rôle qu'il ou elle joue dans notre écosystème de recherche fédéral.

J'aimerais d'abord m'adresser à M. Charbonneau, si vous me le permettez.

J'ai aimé vos commentaires sur la façon dont la Fondation canadienne pour l'innovation s'efforce d'assurer la bonne gouvernance, la transparence et la reddition de comptes, ainsi que de renforcer la confiance envers notre écosystème de recherche. Vous avez parlé de mécanismes en matière de reddition de comptes et de transparence. En fait, vous avez parlé de la façon dont l'organisme collabore avec les établissements, qui doivent présenter des rapports financiers, après quoi la FCI effectue des vérifications pour s'assurer que les fonds sont utilisés comme prévu. C'est excellent, car je pense que vous avez soulevé un point essentiel dans votre déclaration préliminaire lorsque vous avez dit que votre reddition de comptes est fondée sur la mesure de votre impact.

Je dirais qu'une partie de cette mesure ne tient pas seulement à l'allocation des fonds, mais aussi aux résultats obtenus grâce à cette allocation. Quel est le facteur de réussite? Nous dépendons actuellement environ 10 milliards de dollars pour la recherche financée par les fonds publics au Canada. Cependant, le Canada ne détient qu'environ 12 % des brevets. Cela signifie que 87 % de la propriété intellectuelle générée au Canada grâce à l'argent des contribuables appartient à des intérêts étrangers. Comment pouvons-nous mesurer la réussite lorsque de précieux fonds publics financent des innovations qui servent les économies et les sociétés d'autres pays et non celles du Canada?

Dr. Sylvain Charbonneau: En effet, nous devons veiller à ce que les investissements que le gouvernement fédéral consacre à cette infrastructure de recherche soient bien justifiés. Ils sont faits en partenariat avec les provinces. Je tiens à préciser que les investissements que nous réalisons sont des investissements institutionnels et ne visent pas des chercheurs individuels.

Cela dit, chaque année, notre rapport annuel rend clairement compte des réalisations et des résultats des programmes. L'infrastructure n'est pas destinée à un seul projet, mais à toute une série de programmes menés au sein des collèges, des universités ou des hôpitaux de recherche. Une partie des données que nous recueillons porte sur les retombées générées par l'utilisation de cette infrastructure et sur le nombre de contrats que les universités et les collèges obtiennent du secteur privé grâce à elle.

En ce qui concerne la propriété intellectuelle, j'ai des chiffres pour vous. Au cours des cinq dernières années, 200 demandes de brevets provisoires et brevets du PCT ont été déposés grâce à nos investissements. Le nombre de chercheurs qui ont réussi à intégrer le secteur privé et l'écosystème du Canada... Nous suivons donc ces éléments dans le cadre des évaluations du rendement et des risques que nous menons régulièrement.

Tony Baldinelli: Le gouvernement fédéral assure-t-il un suivi concernant les fonds qu'il octroie? Est-ce qu'il demande, par exemple, quels résultats ont été obtenus avec l'argent versé? Le gouvernement exige-t-il des résultats précis en contrepartie des fonds qu'il alloue à des projets spécifiques?

Dr. Sylvain Charbonneau: Le gouvernement fédéral procède à une évaluation officielle du rendement et des risques tous les cinq ans. Nous sommes sur le point d'en achever une. Chaque accord de contribution signé avec le gouvernement fédéral comprend des indicateurs clés de rendement clairs, et nous devons en faire rapport au Parlement chaque année. Cela rejoint ce que j'ai mentionné plus tôt au sujet de tous les indicateurs de rendement clés qui sont mis en place. Ils varient en fonction du programme lancé. On pourrait parler de l'investissement dans la biofabrication qui a été réalisé ou, plus récemment, des chaires Impact+ qui ont été...

• (1230)

Tony Baldinelli: J'aurais peut-être dû poser cette question au tour précédent.

Ce genre d'indicateurs de rendement clés — ces exigences du gouvernement fédéral qui accompagnent le financement — s'applique-t-il également aux trois organismes? Le savez-vous?

Dr. Sylvain Charbonneau: Il faudrait leur poser la question.

Tony Baldinelli: D'accord.

Madame Nemer, je vais maintenant m'adresser à vous. Je vous remercie de votre présence. Je suis heureux de vous revoir.

Votre mandat consiste à fournir des conseils au gouvernement fédéral, et une partie de votre mandat porte sur l'évaluation et la recommandation de « moyens d'améliorer la fonction de consultation scientifique au sein du gouvernement fédéral ». En janvier 2026, le gouvernement a annoncé la fermeture de sept instituts de recherche agricole au pays. Tout récemment, 15 organisations agricoles nationales ont écrit au comité de l'agriculture du gouvernement pour lui indiquer que la fermeture de ces centres nuira à la recherche qui, selon elles, est essentielle pour que les aliments restent abordables au Canada.

En tant que conseillère scientifique du Canada, avez-vous conseillé le gouvernement sur cette décision?

Dre. Mona Nemer: Je vous remercie de la question.

Ces décisions ont été prises par les ministères concernés, et l'on ne m'a pas demandé de fournir des conseils sur les répercussions ou les options possibles.

Tony Baldinelli: Votre bureau n'a absolument pas été consulté avant que la décision ne soit prise.

Dre. Mona Nemer: Pas dans ce cas-ci.

Tony Baldinelli: En fin de compte, qu'est-ce que cela démontre sur la position et la confiance du gouvernement envers une organisation qui établit...? À quoi sert-il d'avoir une conseillère scientifique en chef du Canada si ce n'est pour donner des conseils sur la décision de supprimer des centres de recherche, sept centres de recherche essentiels répartis dans tout le pays qui, selon 15 organisations nationales, aident à assurer l'abordabilité des aliments au Canada? Qu'est-ce que cela révèle sur l'engagement du gouvernement, son opinion et sa position à l'égard de votre bureau?

Dre. Mona Nemer: Vous devrez poser la question au ministère en question dans ce cas-ci, mais l'appareil gouvernemental comprend des responsabilités verticales et d'autres qui sont plus horizontales. C'est aux ministères de me demander conseil ou non. Ils n'ont pas l'obligation de le faire.

Tony Baldinelli: Pourriez-vous rapidement dire au Comité ce que vous pensez de la fermeture de ces centres et si c'était ou non la bonne décision à prendre? Vous pourriez nous fournir la réponse par écrit.

La présidente: Merci.

Nous passons maintenant à M. Rana, pour six minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

Aslam Rana (Hamilton-Centre, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins de leur temps précieux.

Monsieur Charbonneau, compte tenu de l'intérêt du Comité pour la transparence et les données, quels renseignements la FCI publie-t-elle actuellement au sujet des projets qu'elle finance? Y a-t-il des aspects où une meilleure accessibilité ou une plus grande clarté faciliterait l'évaluation publique des résultats?

Dr. Sylvain Charbonneau: Les résultats pour chaque demande ayant bénéficié d'un financement sont publiés sur le site Web de la FCI.

Je tiens tout d'abord à préciser qu'il y a une procédure à suivre. En premier lieu, il y a un avis d'intention qui est publié à l'échelle nationale. L'objectif est de rassembler les établissements afin d'éviter tout chevauchement à l'échelle du pays. À partir de là, les de-

mandes officielles sont reçues. Vient ensuite une série de comités d'évaluation par les pairs qui examinent les dossiers selon un processus multidisciplinaire, si l'on peut dire. Toutes ces données se trouvent sur le site Web de la FCI.

Aslam Rana: Monsieur Mohamad Nasser-Eddine, bienvenue.

Lorsque la FCI examine les grands projets d'infrastructure, comment veillez-vous à ce que les critères d'évaluation soient appliqués de façon uniforme et que le processus demeure transparent, en particulier pour les établissements qui disposent de moins de ressources internes pour appuyer leurs demandes?

Dr. Mohamad Nasser-Eddine (vice-président des programmes et de la planification, Fondation canadienne pour l'innovation): Je vous remercie de la question.

Comme M. Charbonneau l'a mentionné, pour chaque concours que nous lançons, nous établissons des critères qui sont publiés sur le site Web. Nous veillons à ce que le processus d'évaluation soit entièrement fondé sur le mérite et à ce que l'examen des dossiers se déroule de manière transparente, rigoureuse et indépendante, afin de ne récompenser que l'excellence.

Le résultat de ce processus est également mis à profit pour fournir une rétroaction constructive à tous les projets qui nous sont soumis, qu'ils aient reçu du financement ou non, parce que ceux qui ne sont pas choisis pourront ainsi être mieux préparés lors du prochain concours de la FCI. Nous assurons cette transparence pour chaque projet et comme ces projets proviennent d'établissements, ceux-ci peuvent aussi consulter l'ensemble des documents d'évaluation.

Notre conseil d'administration, qui prendra la décision finale concernant les projets, aura également l'assurance que l'ensemble du processus d'évaluation fondé sur le mérite a été mené de manière équitable et transparente, sans aucun parti pris, quel qu'il soit. J'espère que cela répond à votre question.

• (1235)

Aslam Rana: Merci beaucoup.

Pourriez-vous décrire comment la FCI vérifie si les établissements financés continuent d'atteindre les objectifs fixés au fil du temps?

Dr. Sylvain Charbonneau: Comme je l'ai mentionné plus tôt, nous faisons le suivi de tous les investissements qui sont faits par la FCI en collaboration avec les provinces partenaires, bien sûr, et les établissements. Le suivi dure un certain nombre d'années. Chaque année, nous recueillons les données accumulées, que nous compilons et analysons sous différents angles, comme le taux de réussite par province, par activité ou selon une approche verticale, si vous préférez.

Aslam Rana: Merci beaucoup.

Monsieur Davies, comment le CNRC veille-t-il à ce que son programme de recherche reste aligné sur les priorités scientifiques nationales plus vastes et ne se trouve pas fragmenté au sein de différentes directions à l'interne?

Mitch Davies: Je vous remercie de la question.

Nous pouvons agir à deux niveaux importants pour nous assurer de contribuer à une approche globale cohérente en matière de science. Le premier, que j'ai évoqué dans ma déclaration préliminaire, est le processus de planification stratégique, qui est désormais en place. Il s'agit d'un plan stratégique quinquennal, et il en est à la mi-parcours. Ce processus s'accompagne de nombreuses consultations et d'une vaste participation.

L'un des mécanismes qui s'offrent à moi et au CNRC, ainsi qu'aux organismes subventionnaires et à d'autres personnes qui ont comparu devant le Comité, c'est que nous siégeons tous au même comité pour favoriser la coordination des priorités et des façons de travailler entre nous. On voit cela se concrétiser lors de la mise en place de programmes conjoints dans des domaines prioritaires pour le pays. Par exemple, dans le domaine quantique, avec nos collègues du CRSNG, nous avons financé conjointement plusieurs projets pour accélérer et faire progresser ce secteur très prometteur pour le pays. De façon plus générale, il s'agit d'avoir un processus de planification transparent, d'être ouvert aux commentaires et de valider auprès des personnes avec lesquelles nous travaillons, plus ou moins au quotidien, pour être franc.

Je dirais que les priorités changent et nous avons vu, même au cours des dernières années, le type de défis auxquels le Canada est confronté et les événements auxquels nous devons réagir. Lundi, nous avons annoncé un investissement important dans les activités de recherche liées à la défense dans le cadre de cet effort global. C'est une question à laquelle nous devons tous être attentifs. Il nous incombe, en tant que dirigeants de ces organisations, de travailler en étroite collaboration, et c'est ce que nous nous efforçons de faire.

Aslam Rana: Compte tenu de l'intérêt du Comité pour la transparence des données, quelles mesures le CNRC a-t-il prises pour améliorer l'accès à l'information sur ses programmes, les résultats de la recherche et les indicateurs de rendement?

Mitch Davies: Le rapport que nous présentons à la ministre sur nos objectifs et notre rendement permet de voir dans quelle mesure chaque centre de recherche du Conseil national de recherches a atteint ses objectifs. Ce rapport fournit des informations très détaillées à cet égard et répond à bon nombre des questions que l'on pourrait nous poser.

La présidente: Merci. Le temps est écoulé.

Nous passons maintenant à M. Blanchette-Joncas, pour six minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

Je salue les témoins qui sont avec nous aujourd'hui.

Madame Nemer, ça fait du bien de vous revoir avec nous aujourd'hui.

Selon votre expérience, est-ce qu'il existe aujourd'hui au Canada, un mécanisme, qu'il soit indépendant ou à l'intérieur du gouvernement, capable d'analyser, de manière systématique, la distribution des fonds publics de soutien à la recherche et ses effets au fil du temps?

Dre. Mona Nemer: Je vous remercie de cette question, qui est complexe.

Est-ce qu'il existe des mécanismes indépendants pour savoir où va l'argent et comment il est dépensé? Est-ce qu'il y a un mécanisme indépendant intégré qui peut analyser l'impact des investissements? Il n'y en a pas à ma connaissance.

• (1240)

Maxime Blanchette-Joncas: Dans votre rapport intitulé « Vers un cadre national de gouvernance des données scientifiques », vous indiquez que les données scientifiques constituent un actif national et que leur gouvernance au Canada demeure fragmentée. Est-ce que, selon vous, cette fragmentation peut limiter la capacité d'analyser scientifiquement les politiques de financement de la recherche et d'en assurer une reddition de comptes rigoureuse?

Dre. Mona Nemer: Je précise que le rapport portait sur les données de recherche. Évidemment, on pourrait dire la même chose des données brutes sur le financement ou les publications, notamment. Donc, je crois que c'est un domaine où on a besoin de travailler collectivement de façon sérieuse. Ce n'est peut-être pas une question qui excite les gens, mais elle est fondamentale pour qu'on puisse prendre des décisions éclairées.

Maxime Blanchette-Joncas: Merci beaucoup, madame la conseillère scientifique en chef. Je pense que les gens le reconnaissent très bien.

Je comprends que vous dites que c'est important. Moi, ce que j'essaie de comprendre, c'est si on a actuellement les outils et les données nécessaires pour analyser notre propre système de financement de la recherche.

Dre. Mona Nemer: Le système de financement de la recherche est très complexe. Donc, si on cherche, par exemple, à savoir si les investissements fédéraux en matière d'intelligence artificielle ou d'agriculture ont un impact, il faut aller trouver les données d'une dizaine d'organisations, au moins, et les trier. Tout ça est faisable. Ça prendrait beaucoup de temps, parce que ce n'est pas intégré. Il y a une multitude de programmes et, soit dit en passant, il y a aussi des programmes qui se trouvent au sein même des ministères, comme l'a dit tantôt votre collègue qui a parlé du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Donc, il faut simplement se rappeler que, quand on parle des investissements fédéraux en sciences, il ne s'agit pas juste de ce que les trois conseils subventionnaires, la Fondation canadienne pour l'innovation ou le Conseil national de recherches du Canada donnent aux établissements ou aux institutions fédérales.

Maxime Blanchette-Joncas: Dans le financement public de la recherche, d'un point de vue scientifique, selon ma compréhension, la seule façon d'évaluer rigoureusement cette équité, c'est d'analyser empiriquement les variables qui vont influencer les taux de succès, et aussi leur distribution dans le système de financement. Est-ce exact?

Dre. Mona Nemer: Premièrement, les données sont fondamentales. Deuxièmement, il faut aussi définir plus précisément la question de l'équité qu'on est en train de poser: est-ce que c'est une équité entre certaines populations, entre certains endroits géographiques, entre certains domaines?

Avec les bonnes données, tout est possible.

Maxime Blanchette-Joncas: J'insiste encore sur les microdonnées, communément appelées données désagrégées dans le domaine scientifique. Selon vous, si on souhaite analyser scientifiquement le fonctionnement du système de financement de la recherche, est-ce que l'accès à ces microdonnées, dans un cadre bien sûr sécurisé et anonymisé, est une condition essentielle?

Dre. Mona Nemer: Encore une fois, il est essentiel d'avoir les données, sinon je ne vois pas avec quoi on va analyser. On ne peut quand même pas analyser avec des anecdotes.

Maxime Blanchette-Joncas: Je suis tout à fait d'accord. Je pense que nous en avons plusieurs à nous raconter.

J'ai maintenant une question concernant l'accès sécurisé. Vous savez que dans plusieurs domaines de politique publique, les environnements sécurisés permettent aux chercheurs d'analyser des données administratives de nature délicate. À votre connaissance, est-ce qu'un modèle semblable pourrait être envisagé pour étudier, notamment, le système de financement de la recherche au Canada, voire toute autre question?

Dre. Mona Nemer: Je crois que vous faites allusion au système où les chercheurs peuvent avoir accès aux données de Statistique Canada pour faire des analyses ou des recherches, entre autres.

Ça dépend si on a les données ou non. À quel point Statistique Canada ou d'autres organisations ont-elles ces données? Si ces données existent, on a déjà fait la preuve qu'il est possible d'avoir un accès sécurisé, avec des conditions à respecter, afin de faire les analyses appropriées.

Maxime Blanchette-Joncas: J'ai une question qui m'anime énormément depuis plusieurs mois. Des chercheurs sont venus ici et nous ont dit qu'ils n'avaient pas accès à certaines données, des microdonnées, pour faire de la recherche sur la recherche. Un des trois organismes subventionnaires, le Conseil de recherches en sciences humaines, a transmis ces données-là à un chercheur. Les deux autres refusent de le faire pour des raisons de confidentialité et de respect de la vie privée, ou encore, comme on l'a entendu un peu plus tôt, pour des questions technologiques.

Qu'en pensez-vous? Vous parlez de l'importance de la gouvernance des données. Je cherche des solutions à ces problèmes.

• (1245)

Dre. Mona Nemer: Je peux vous dire qu'on a du chemin à faire du point de vue technologique, ça, c'est sûr. Il y a plusieurs chercheurs qui aimeraient beaucoup qu'on puisse avoir des systèmes beaucoup plus simples et beaucoup plus accessibles. Je crois que ça dépend du choix d'en faire une priorité ou non. Tout est possible. Ça dépend du degré de priorité qu'on accorde à cela, mais à mon avis, les données sont essentielles. On ne peut pas se comparer au reste de la planète et on ne peut pas savoir quel est l'impact de nos investissements si on n'a pas accès à des données qui sont fiables et qui sont vérifiées.

[Traduction]

La présidente: Nous allons maintenant commencer notre deuxième série de questions avec M. Ho, pour cinq minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

Vincent Ho: Merci, madame la présidente.

Ma première série de questions s'adresse au chef du Conseil national de recherches. Vous avez mentionné que vous êtes soumis à la surveillance et aux exigences du Conseil du Trésor. Est-ce exact? Aujourd'hui, nous parlons de reddition de comptes.

Je suis désolé. Est-ce un oui?

Mitch Davies: Oui.

Vincent Ho: Considérez-vous que votre organisme fait preuve de responsabilité financière?

Mitch Davies: Oui.

Vincent Ho: Il y a quatre mois, on a appris que votre organisme avait dépensé 61 000 \$ pour des meubles de terrasse sur le toit de vos bureaux. Considérez-vous que cette décision est responsable sur le plan financier?

Mitch Davies: Oui, et le processus par lequel nous en sommes arrivés à cet achat était également responsable et conforme aux normes en matière d'approvisionnement. Nous avons lancé un appel d'offres ouvert. Nous avons aménagé un espace sur le toit qui peut accueillir de 70 à 100 personnes. Nous avons acheté des meubles en plastique fabriqués au Québec. C'était pour achever l'aménagement d'un bâtiment dans lequel le gouvernement a investi 70 millions de dollars afin de mettre un centre de collaboration à la disposition des chercheurs.

Vincent Ho: L'un de vos gestionnaires a dit qu'il ne voulait pas de mobilier de patio de base. Il a donc fallu prendre la décision d'acheter des meubles plus luxueux. Est-ce exact?

Mitch Davies: Il est vrai que des meubles qui ne dureraient pas 10 à 20 ans sur le toit, ce que nous cherchions, ou qui s'envoleraient lors de vents forts n'auraient pas répondu à nos exigences. Nous avons acheté des meubles en plastique robustes — ils sont là en permanence et peuvent être lavés chaque printemps et avant d'être utilisés — pour achever l'aménagement de l'immeuble.

Vincent Ho: Pour être clair, vous pensiez donc que c'était une bonne utilisation de l'argent des contribuables.

Mitch Davies: Ces meubles complétaient l'aménagement.

Vincent Ho: On parle de 61 000 \$.

Mitch Davies: Il s'agit d'un centre de matériaux avancés, probablement le centre le plus avancé pour...

Vincent Ho: Dépenseriez-vous 61 000 \$...

Taleb Noormohamed (Vancouver Granville, Lib.): J'invoque le Règlement, madame la présidente. Il a posé une question. Nous ne pouvons pas entendre la réponse.

La présidente: Une personne à la fois.

Monsieur Ho, veuillez laisser le témoin répondre.

Vincent Ho: Je vais poser la question de nouveau.

Vous avez dit que 61 000 \$ constitue une bonne utilisation de l'argent des contribuables. Dépenseriez-vous 61 000 \$ pour vos propres meubles de patio?

Mitch Davies: Je n'ai pas à accueillir 70 à 100 personnes comme dans un lieu de travail.

Des voix: Oh, oh!

Mitch Davies: Je ne cherche pas la querelle. Je pense qu'un certain niveau de dépenses...

Vincent Ho: Que fait votre équipe sur le toit?

Mitch Davies: Le but était de créer un bâtiment destiné à réunir le monde universitaire, le secteur privé et deux départements de recherche. Nous souhaitons y accueillir des gens et que leurs rencontres dans ce bâtiment les incitent à collaborer. C'est là l'objectif de cette initiative.

Vincent Ho: Ne pouvez-vous pas le faire à l'intérieur de l'immeuble?

Mitch Davies: En fait, nous avons utilisé le toit...

Vincent Ho: Il neige la moitié de l'année.

Taleeb Noormohamed: J'invoque le Règlement, madame la présidente. Encore une fois...

La présidente: Une personne à la fois, s'il vous plaît. Sinon, les interprètes ne peuvent pas traduire.

Vincent Ho: C'est mon temps de parole.

Ne pouvez-vous pas le faire à l'intérieur? Il neige la moitié de l'année.

Mitch Davies: Nous faisons une bonne utilisation de ce bâtiment. En effet, nous utilisons le toit. Le bâtiment a été conçu dans le cadre d'un projet de Laboratoires Canada visant à créer un centre de collaboration pour la recherche sur les matériaux avancés, qui travaille maintenant à la création de processus...

Vincent Ho: D'accord. J'en ai assez entendu.

Mitch Davies: ... pour mettre en valeur la richesse du Canada en matériaux essentiels...

Vincent Ho: Je vais passer à un autre sujet.

Ma prochaine série de questions s'adresse à la conseillère scientifique en chef.

Plutôt, vous avez fait référence à la décision prise en janvier 2026 par Agriculture et Agroalimentaire Canada, qui annonçait la fermeture de sept installations de recherche à l'échelle nationale, y compris trois centres de recherche et quatre fermes de recherche satellites, et le licenciement de 600 employés et scientifiques. Juste pour confirmer, vous n'avez pas été consulté ou avisé de cette décision avant la fermeture des installations.

Dre. Mona Nemer: Non, je ne l'ai pas été.

Vincent Ho: Qu'en pensez-vous? Pensez-vous que vous auriez dû être consultée, en tant que conseillère scientifique en chef?

Dre. Mona Nemer: Très simplement, oui, j'aurais aimé être consultée. Compte tenu des pressions financières et de tout le reste, je pense qu'il faut avoir une vision horizontale des activités et des endroits où, au gouvernement, l'on peut peut-être aider à rationaliser et peut-être à maintenir certaines activités à moindre coût ou à faire les choses autrement.

• (1250)

Vincent Ho: Vous dites que votre opinion aurait pu changer quelque chose si vous aviez été consultée avant les mises à pied. Vous êtes la conseillère scientifique en chef. Il incombait au gouvernement — le gouvernement libéral, qui a pris la décision — de vous consulter avant de licencier des centaines de scientifiques.

Dre. Mona Nemer: Je ne sais pas si cela aurait changé le cours des choses, mais je pense que cela aurait été utile de consulter un tiers indépendant qui ne soit pas en conflit d'intérêts et qui soit en mesure de...

Vincent Ho: D'accord. J'ai une autre question.

Dre. Mona Nemer: ... déterminer si les mesures concordent avec les objectifs.

Vincent Ho: Pensez-vous que la fermeture de ces installations va nuire à la compétitivité du secteur agricole canadien?

Dre. Mona Nemer: Malheureusement, je ne peux pas me prononcer parce que je n'ai pas le dossier au complet. Le ministère a pris ces décisions en se fondant sur des analyses. Je n'ai pas ces analyses en main.

La présidente: Merci.

Je cède la parole à M. Noormohamed pour cinq minutes.

Allez-y.

Taleeb Noormohamed: Merci beaucoup, madame la présidente.

Je vais commencer avec vous, madame Nemer. Je voudrais revenir à la conversation intéressante sur la fermeture de certains instituts de recherche. Une étude comparative de la saveur du boeuf canadien vendu au détail a été réalisée au coût de 300 000 \$ dans un de ces instituts. Pourriez-vous m'expliquer très brièvement en quoi les travaux visant à comprendre la saveur du boeuf menés dans un de ces instituts de recherche dont mon collègue se préoccupe sont essentiels au cadre scientifique du pays?

Dre. Mona Nemer: Malheureusement, je ne peux pas vous donner une réponse scientifique parce que je ne connais pas le dossier.

Je peux vous dire par contre si j'aime le boeuf...

Des voix: Oh, oh!

Taleeb Noormohamed: Ce n'est pas de cette façon que je prends mes décisions.

Nous avons entendu abondamment parler de la décennie perdue sur le plan scientifique au gouvernement sous les conservateurs de Stephen Harper. Bon nombre d'études ont été réalisées sur le musèlement des scientifiques. Les scientifiques dans la fonction publique étaient réduits au silence; on leur interdisait systématiquement de prendre la parole publiquement. Avez-vous connu cette époque?

Dre. Mona Nemer: Je travaille dans le domaine des sciences depuis les 20 ou 30 dernières années. Une des premières choses que j'ai faites lorsque je suis entrée en fonction a été de mettre au point une politique sur l'intégrité scientifique qui permet aux chercheurs au gouvernement de parler librement de leurs travaux.

Taleeb Noormohamed: Pour que tous ici soient au courant, quand êtes-vous entrée en fonction?

Dre. Mona Nemer: C'était le 27 septembre 2017.

Taleeb Noormohamed: C'était en 2017.

Vous avez assumé vos fonctions uniquement sous des gouvernements libéraux. Est-ce exact?

Dre. Mona Nemer: C'est exact.

Taleeb Noormohamed: Vous êtes-vous déjà sentie muselée?

Dre. Mona Nemer: Non.

Taleeb Noormohamed: Avez-vous déjà eu l'impression que les chercheurs scientifiques au gouvernement ne pouvaient pas exprimer leur opinion librement?

Dre. Mona Nemer: Je n'ai jamais reçu de plaintes à ce sujet.

Taleeb Noormohamed: Le commissaire à l'intégrité a-t-il déjà reçu des plaintes sur le traitement réservé aux scientifiques par le gouvernement?

Dre. Mona Nemer: Je vous invite à consulter la politique sur l'intégrité scientifique, qui exige la tenue d'examen annuels de la conformité, que mon bureau publie en ligne.

Taleeb Noormohamed: Je suis désolé. Je n'ai pas entendu votre réponse parce que les collègues d'en face parlent d'envoyer les scientifiques dans les banques alimentaires.

Pourriez-vous répéter votre réponse?

Dre. Mona Nemer: Des activités scientifiques sont menées dans 25 ministères et organismes, notamment au Conseil national de recherches du Canada, qui s'est doté de la politique sur l'intégrité scientifique. Nous pouvons donc publier une évaluation et un rapport de conformité annuellement.

Taleb Noormohamed: Depuis les huit années que vous occupez ce poste, comment décririez-vous l'état de la communauté scientifique et de la recherche au gouvernement du Canada?

Dre. Mona Nemer: Au cours des sept ou huit dernières années, une quantité non négligeable d'activités de recherche ont été menées au gouvernement du Canada et dans d'autres environnements.

Les investissements en sciences ne sont jamais suffisants, mais ils ont certainement été constants. Les investissements en sciences et en technologies ont été majorés de façon appropriée.

Taleb Noormohamed: Merci.

Je cède la parole à M. Davies.

Le Parti conservateur parle souvent de la demande pour des résultats de recherche tangibles. La recherche n'aurait aucune valeur si elle ne donne rien de concret. Or, le Comité a reçu récemment un témoin qui parlait de l'importance, par exemple, des investissements faits en mécanique quantique, qui ont permis le développement de l'informatique quantique des années plus tard.

Pourriez-vous parler de l'importance des investissements en sciences et en recherche qui n'ont peut-être pas de résultats précis et tangibles dans l'immédiat, mais qui peuvent se traduire ultérieurement par des innovations et de la recherche?

• (1255)

Mitch Davies: Il faut comprendre que l'incertitude est une composante des investissements en sciences. Tout comme l'entrepreneur qui démarre une entreprise et qui investit sans garantie de succès, les joueurs dans le milieu de la recherche s'engagent parfois dans une avenue sans avoir l'assurance que les travaux porteront leurs fruits. Le risque est intrinsèque à la recherche. Souvent, les seuls apprentissages à faire portent sur ce qui ne fonctionne pas; les chercheurs s'en servent alors pour réorienter leurs travaux en vue de faire une percée.

Éventuellement, des résultats se produisent qui peuvent avoir une incidence majeure, comme l'ont souligné certains témoignages sur l'intelligence artificielle. Nous tenons souvent pour acquis ce type de recherche, qui est aujourd'hui intégrée à la technologie de nos téléphones et qui est devenue omniprésente. À son apparition dans le milieu de la recherche, le fonctionnement même et la validité de la technologie suscitaient beaucoup de scepticisme.

L'essentiel est d'avoir un système qui soutient ce type de recherche et d'ouverture et qui permet aux chercheurs de suivre cette avenue. Cette prise de risques inhérente au processus de recherche et au développement de technologies peut rapporter énormément de dividendes.

La présidente: Merci.

Je cède la parole à M. Blanchette-Joncas pour deux minutes et demie.

Allez-y.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame Nemer, dans un système qui distribue plusieurs milliards de dollars en financement scienti-

fique chaque année, est-ce qu'il ne serait pas normal qu'un mécanisme indépendant puisse analyser les données afin d'en améliorer la gouvernance, la transparence, mais également la compréhension publique?

Dre. Mona Nemer: Il est évident que, comme dans n'importe quelle activité ou entreprise, je crois qu'il est important de savoir ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas, ainsi que la manière dont on peut améliorer les choses.

Bien sûr, il y a d'abord une analyse qui est faite par les opérateurs eux-mêmes. Après ça, il y a une analyse indépendante qui doit valider ces chiffres, je pense, et qui doit évaluer si on est vraiment en train d'atteindre les objectifs qu'on se donne.

Soit dit en passant, les objectifs ne sont pas forcément de créer des compagnies. C'est aussi d'avoir une main-d'œuvre qui est qualifiée, c'est de faire avancer la science, comme dans le cas du quantique ou de l'intelligence artificielle.

Maxime Blanchette-Joncas: Merci.

Toujours dans votre rapport intitulé « Vers un cadre national de gouvernance des données scientifiques », publié en 2025, vous recommandez la mise en place d'un cadre national de gouvernance des données, mais aussi d'un point focal pour coordonner les acteurs.

Est-ce que ce cadre pourrait améliorer la transparence, l'analyse et la reddition de comptes du système de financement de la recherche et également de l'ensemble des politiques scientifiques au Canada?

Dre. Mona Nemer: C'est certainement un modèle qui pourrait être suivi pour les données de recherche elles-mêmes, pas pour les données des résultats de la recherche. Il faudrait à ce moment-là trouver quel est le point focal, où est la responsabilité. Il est évidemment important que ce soit une organisation ou un secteur indépendant, ne serait-ce que pour la crédibilité auprès des citoyens.

Maxime Blanchette-Joncas: Madame Nemer, pour terminer, je veux souligner tout votre courage. Je sais que, présentement, on parle beaucoup des attaques contre la science aux États-Unis, mais également au Canada. On voit un gouvernement qui fait des coupes en sciences. C'est notamment le cas au Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec, qui ferme ses portes après 60 années. C'est la même chose pour le centre de recherche de l'Agence canadienne d'inspection des aliments situé à Longueuil.

Vous avez dit ici, lors de la dernière séance du Comité à laquelle vous avez participé en novembre, que c'est un « cauchemar », que vous n'avez pas été consultée à propos des projets d'intérêt national, et qu'on ne prend pas en considération l'expertise scientifique de votre bureau.

Je tenais à souligner tout votre travail, madame Nemer.

Dre. Mona Nemer: Merci beaucoup.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Mme Kronis et M. Noormohamed disposent chacun de trois minutes. Ce sont eux qui concluront la série de questions.

Madame Kronis, la parole est à vous.

Tamara Kronis: Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame Nemer, je voulais clarifier quelque chose. Le rôle de conseillère scientifique en chef est de fournir des conseils scientifiques indépendants au gouvernement. Est-ce exact?

Dre. Mona Nemer: C'est exact.

Tamara Kronis: Ces conseils sont les plus utiles lorsque votre bureau est consulté avant la prise de décisions. Est-ce exact?

Dre. Mona Nemer: Ce l'est la plupart du temps, en effet.

Tamara Kronis: Vous avez dit tout à l'heure que vous n'aviez pas été consultée au sujet de l'élimination de certains programmes gouvernementaux. Est-ce exact?

Dre. Mona Nemer: C'est exact.

Tamara Kronis: Mon collègue d'en face vous a posé une question sur l'époque à laquelle un ancien premier ministre, Stephen Harper, était au pouvoir. Il a indiqué que certains scientifiques dans les ministères se sentaient souvent muselés pendant ces années-là. Est-ce exact?

• (1300)

Dre. Mona Nemer: C'est bien ce qu'il m'a demandé.

Tamara Kronis: J'aimerais vous poser cette question: une personne qui n'est pas consultée peut-elle se sentir muselée?

Dre. Mona Nemer: J'estime qu'il y a une différence entre le fait d'être consultée et le fait d'être muselée. Je précise que mon bureau donne des conseils en amont et en aval. Nous en fournissons par exemple sur la stratégie quantique et sur la fusion nucléaire, mais je ne peux pas en fournir sur des dossiers plus stratégiques dont je ne suis pas au courant.

Si on me demande de fournir un conseil sur la recherche agricole au Canada ou sur un domaine en particulier, je vais assurément le faire.

Tamara Kronis: Avez-vous eu des indications ou un préavis qui vous auraient permis de savoir que le gouvernement comptait annuler les programmes au sujet desquels il ne vous a pas consultée?

Dre. Mona Nemer: Non. Je n'en ai pas eu.

Tamara Kronis: Merci beaucoup.

Je veux revenir à un point abordé tout à l'heure. Je représente une région relativement rurale du Canada, et pendant la première portion de la réunion, quelqu'un a soulevé la disparité entre le financement des centres régionaux et le financement des centres urbains.

Monsieur Charbonneau, vous avez beaucoup parlé de vos pratiques de gouvernance. Votre organisme mesure-t-il la disparité entre le financement des régions et le financement des centres urbains au pays?

Dr. Sylvain Charbonneau: Merci de la question.

Je ne considérerais pas ces écarts comme disproportionnés. Je vais revenir à... Les gens parlent des universités du regroupement U15 et de ce qui s'y rattache. Nous avons les données provenant de tout le pays et nous fournissons des enveloppes budgétaires pour la recherche à toutes les universités et à tous les collèges au pays, y compris aux plus petites universités.

Par exemple, dans ce cas en particulier, près de 4 millions de dollars vont être versés pour une initiative scientifique majeure. Rappelons-nous que le sigle U15 représente un groupe de 15 établissements dont 14 sont dotés d'une faculté de médecine et qui comptent en moyenne...

Tamara Kronis: Qu'en est-il des autres universités?

La présidente: Je vous demanderais de conclure rapidement.

Tamara Kronis: Oh, je suis désolée. Mon temps est écoulé.

Dr. Sylvain Charbonneau: Je vais conclure.

Sur ces 15 universités, 14 ont une faculté de médecine, dont chacune est affiliée en moyenne à cinq, six, sept ou huit — plus d'une dizaine dans le cas de l'Université de Toronto — hôpitaux et instituts de recherche pour lesquels travaillent des milliers de cliniciens-chercheurs.

Proportionnellement parlant, le découpage des données permet de voir une répartition assez équitable à l'échelle du pays, mais nous pourrions en discuter plus longuement.

La présidente: Nous allons terminer la série de questions avec M. Noormohamed pour trois minutes.

Taleb Noormohamed: Je suis ravi que mon collègue d'en face vous ait demandé si vous aviez été consultée au préalable.

Pensez-vous que le conseiller national des sciences a été consulté lorsque le gouvernement Harper a mis à pied ou réaffecté 5 332 scientifiques à la fin des années 2000?

Dre. Mona Nemer: Le poste n'existait pas.

Taleb Noormohamed: Oh, le poste n'existait pas. Pourriez-vous dire au Comité pourquoi le poste n'existait pas?

Dre. Mona Nemer: Un conseiller national des sciences — je suis désolée, mais je ne me souviens plus en quelle année — avait été nommé avant l'arrivée du premier ministre Harper. Quelques années après l'arrivée au pouvoir des conservateurs, le poste a été éliminé et n'a pas été remplacé.

Taleb Noormohamed: Ce que vous dites est tout à fait exact.

Il faut à mon avis que tous les membres du Comité, y compris les conservateurs qui pourraient l'avoir oublié, sachent que le rôle de conseiller national des sciences a été aboli en 2008 par le gouvernement conservateur dans le cadre d'un processus d'élimination massive de postes de scientifiques au gouvernement du Canada. Plus de 5 300 scientifiques et travailleurs en sciences et en recherche au gouvernement du Canada ont ainsi perdu leur poste. Ils étaient muselés. Ils ne pouvaient pas s'exprimer librement, ce qui avait l'effet d'une chape de plomb sur les scientifiques qui travaillent dans la fonction publique. Je pense que...

• (1305)

Vincent Ho: J'invoque le Règlement.

La présidente: Attendez un instant, monsieur Noormohamed.

La parole est à vous, monsieur Ho.

Vincent Ho: J'invoque le Règlement pour contester la pertinence des propos du député.

La présidente: [*Inaudible*] totalement pertinent.

Taleb Noormohamed: Je remercie le député de soulever ce point. Mes questions sont pertinentes parce qu'elles portent sur les attaques contre la science et la remise en doute de la science que martèle le Parti conservateur depuis de nombreuses années. Les conservateurs mettent en cause l'efficacité des vaccins de même que la valeur de la science et de la recherche sur l'environnement et sur la protection des voies navigables.

Je tiens à tous vous remercier du travail que vous faites pour donner accès aux Canadiens à des données scientifiques et à de la recherche de grande qualité, qui sont soutenus par le gouvernement du Canada — le gouvernement actuel. Sachez que les députés libéraux continueront à appuyer votre travail, dont l'importance est vitale pour le maintien du rôle de chef de file du Canada.

Merci.

La présidente: Vous avez 37 secondes.

Taleb Noormohamed: En 37 secondes, j'aimerais que vous me disiez, monsieur Davies, quelle serait selon vous la chose la plus importante à faire sur le plan politique pour s'assurer que le gouvernement soutient la recherche et les activités scientifiques menées dans les ministères et celles qui sont conduites ailleurs.

Mitch Davies: Mon opinion sur le sujet n'a aucun poids, mais je pense qu'une discussion doit avoir lieu sur le système scientifique

et de recherche et sur leur importance respective pour le pays et notre avenir. Pour assurer son maintien à long terme, il est vital de continuer à examiner ce système et à s'y intéresser afin de le comprendre en profondeur.

La présidente: Merci.

Voilà qui met fin à la série de questions.

Au nom des membres du Comité, je tiens à remercier les témoins de leur présence et de leurs observations.

Le Comité souhaite-t-il lever la séance?

Des députés: D'accord.

La présidente: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>